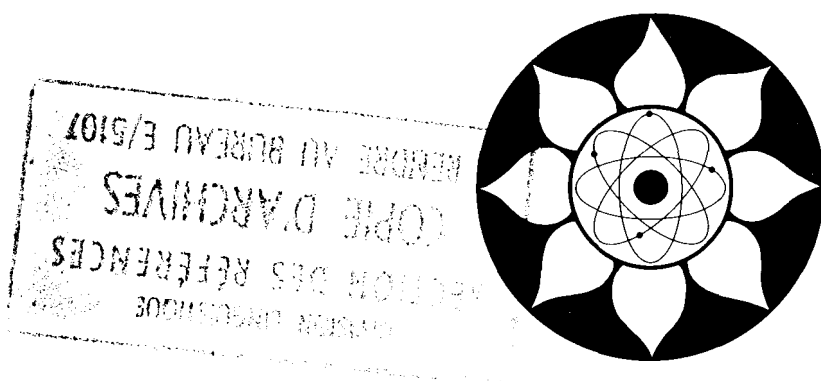




RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Genève, 23 mars – 10 avril 1987



NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. RESUME DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE	1
A. Introduction	1
B. Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et moyens de promouvoir cette coopération, comme il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération	1
C. Rôle de l'énergie d'origine nucléaire et des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire (alimentation et agriculture, santé et médecine, hydrologie, industrie, etc.) dans le développement économique et social	1
II. ORIGINE ET PREPARATIFS DE LA CONFERENCE	3
III. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	8
A. Date et lieu de la Conférence	8
B. Consultations préalables à la Conférence	8
C. Participation	8
D. Ouverture de la Conférence et élection du Président	9
E. Adoption du Règlement intérieur	13
F. Adoption de l'ordre du jour	13
G. Etablissement des grandes commissions et organisation des travaux	14
H. Election des membres du Bureau autres que le Président	14
I. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	14
J. Messages reçus par la Conférence	14
IV. RESUME DU DEBAT GENERAL	15
V. RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION	22
A. Introduction	22

B.	Examen de Fond	22
1.	Textes des propositions concernant les principes	23
2.	Textes des propositions concernant les moyens	29
VI.	RAPPORT DES GRANDES COMMISSIONS : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION	35
A.	Introduction	35
B.	Résumé des travaux	35
1.	Planification de l'énergie nucléaire	36
2.	Tendances et perspectives dans le domaine de la production d'énergie nucléaire	38
3.	Tendances et perspectives des autres applications de l'énergie nucléaire	40
4.	Sûreté nucléaire et protection radiologique	44
5.	Gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs	46
6.	Aspects juridiques, administratifs et réglementaires : pratiques et expériences	47
7.	Formation du personnel	48
8.	Autres questions	48
C.	Recommandations	48
VII.	SUITE DONNEE PAR LA CONFERENCE AUX RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS	50
VIII.	RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS	50
IX.	ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE	50
X.	ALLOCUTIONS DE CLOTURE	51
A.	Allocution de M. Mohamed Shaker, président de la Conférence	51
B.	Allocution de M. Amrik S. Mehta, représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et secrétaire général de la Conférence	53

Annexes

I. TEXTE DES MESSAGES ADRESSES A LA CONFERENCE PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET PAR DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT	55
II. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA CONFERENCE	61
III. RAPPORTS PRESENTES A LA DEUXIEME COMMISSION	71
IV. PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS TRANSMISES PAR LA DEUXIEME COMMISSION A LA PREMIERE COMMISSION, QUI LES A RETRANSMISES A LA CONFERENCE PLENIERE	78

I. RESUME DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

A. Introduction

1. Conformément à la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire s'est tenue à Genève, du 23 mars au 10 avril 1987. On trouvera ci-après le résumé des travaux de fond de la Conférence.

B. Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et moyens de promouvoir cette coopération, comme il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération

2. La Conférence a procédé à un examen complet et détaillé des questions importantes relevant de ce sujet, elle a permis aux délégations de faire part de leurs vues, de leurs préoccupations et de leurs intérêts à cet égard. Elle a reconnu que l'énergie nucléaire pouvait contribuer au développement économique et social et au bien-être de nombreux pays. Elle a passé en revue la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, qui existait déjà sous des formes étendues et variées, et elle a également examiné les difficultés auxquelles se heurtait actuellement cette coopération. Elle a instamment demandé que la coopération internationale dans le domaine nucléaire soit renforcée et élargie.

3. La Conférence a fait des efforts considérables en vue de parvenir à un accord sur des principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de promouvoir cette coopération. Les débats ont attesté de nouveau que ces questions étaient importantes aux yeux des participants et constituaient pour eux un motif de préoccupation majeure. Cependant, ils ont aussi montré que des divergences de vues persistaient, et la Conférence n'a pas été en mesure de surmonter ces divergences. Ainsi, malgré ses efforts, la Conférence n'a pu parvenir à un accord sur des "principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire" ni sur les "moyens" de promouvoir cette coopération.

4. La Conférence a espéré que ses échanges de vues actifs et complets permettront de mieux apprécier les positions respectives au sujet de ces questions et de favoriser la compréhension mutuelle. Elle estime que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les organisations internationales pourront tirer parti de ces échanges.

C. Rôle de l'énergie d'origine nucléaire et des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire (alimentation et agriculture, santé et médecine, hydrologie, industrie, etc.) dans le développement économique et social

5. La Conférence a procédé à un examen poussé du rôle des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le développement économique et social, qui a porté sur une vaste gamme de sujets concernant la technologie nucléaire et ses applications. Les débats ont mis en lumière des questions intéressantes

les pays en développement et les pays développés, ainsi que des moyens permettant à ces pays de tirer utilement parti de l'énergie nucléaire. La Conférence a estimé que les rapports techniques qui ont été présentés et les débats qui se sont déroulés pouvaient servir à la planification des programmes nationaux concernant l'exploitation, l'utilisation et la sûreté de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle est convenue que les rapports techniques susmentionnés devraient être largement diffusés et elle a prié le Secrétaire général d'envisager de publier ces rapports dans les limites des ressources financières existantes.

6. La participation étendue et active de l'AIEA à tous les domaines de la coopération en matière d'énergie nucléaire est clairement ressortie tout au long des présentations et des débats. En particulier, l'AIEA, en tant qu'organisation centrale pour la coopération nucléaire, devrait continuer à jouer un rôle important dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

II. ORIGINE ET PREPARATIFS DE LA CONFERENCE

7. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale avait examiné pour la première fois la question de la convocation d'une conférence pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Dans sa résolution 32/50 en date du 8 décembre 1977, l'Assemblée, s'étant déclarée convaincue que la réalisation des objectifs de la pleine utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires pouvait être facilitée par l'élaboration de principes universellement acceptables régissant la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, avait énoncé les principes suivants :

"a) L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est d'une grande importance pour le développement économique et social de nombreux pays;

"b) Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins;

"c) Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir;

"d) La coopération internationale dans le domaine visé par la présente résolution sera assujettie à des garanties internationales convenues et satisfaisantes dont l'Agence internationale de l'énergie atomique veillera à ce qu'elles soient appliquées sans discrimination afin de prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires."

En même temps, l'Assemblée avait invité tous les Etats, ainsi que les organisations internationales intéressées, à respecter et à appliquer ces principes. Depuis, elle a réaffirmé chaque année les principes ainsi énoncés et les dispositions de cette résolution.

8. Après avoir examiné plus avant cette question à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions 1/, l'Assemblée générale, par sa résolution 35/112 du 5 décembre 1980, a décidé de convoquer une Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50. Elle a également décidé de créer un Comité préparatoire de la Conférence, dont la composition serait conforme au principe d'une représentation géographique équitable 2/.

9. A sa première session, tenue à Vienne du 3 au 7 août 1981, le Comité préparatoire a décidé de recommander, notamment, que la Conférence se tienne à Genève du 29 août au 9 septembre 1983 3/. Dans sa résolution 36/78 adoptée ultérieurement le 9 décembre 1981, l'Assemblée générale a reconnu l'importance croissante des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du

développement économique et social, en particulier le rôle important qu'elles pouvaient jouer pour accélérer le développement des pays en développement, et elle a exprimé sa conviction que, grâce à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la Conférence devrait grandement contribuer à satisfaire les besoins croissants en énergie et les autres besoins de nombreux pays, en particulier de pays en développement. Elle a considéré que les résultats de la Conférence devraient être consignés dans des documents appropriés, sous la forme voulue, notamment en ce qui concerne les moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle a également prié instamment tous les Etats de contribuer à la réussite des préparatifs de la Conférence, notamment en fournissant, conformément à leurs obligations internationales, des renseignements sur leurs réalisations scientifiques et techniques et leurs expériences pratiques dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'AIEA, les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies ont été également invités à participer d'une manière effective aux préparatifs de la Conférence. C'est ainsi que, soit avant, soit pendant la Conférence, les gouvernements ont soumis 52 rapports nationaux et les organisations intergouvernementales 18 rapports. La liste de ces rapports figure dans l'annexe II au présent rapport.

10. A sa deuxième session, tenue à Vienne du 21 au 25 juin 1982, le Comité préparatoire avait été saisi, entre autres documents, du résumé d'une séance officielle de son Bureau qui avait eu lieu les 20 et 21 avril 1982. Lors de cette réunion officielle, les discussions avaient porté surtout sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence et sur la nature, le genre et l'établissement des documents destinés à la Conférence. Différents points de vue avaient été exprimés en ce qui concerne les documents présentant les décisions et conclusions de la Conférence; on avait mentionné comme exemples des résolutions et/ou un acte final sous la forme d'une éventuelle "déclaration" et "programme d'action" ou "code de conduite". Lors de cette session plénière du Comité préparatoire, les délégations ont fait un certain nombre de propositions spécifiques concernant l'ordre du jour provisoire de la Conférence et ont échangé des vues sur le projet de règlement intérieur 4/.

11. Le Comité préparatoire a tenu sa troisième session à Vienne, du 27 octobre au 2 novembre 1982. Il était saisi de certaines informations fournies par l'AIEA, les institutions spécialisées et d'autres organes des Nations Unies quant à leurs activités dans le domaine considéré et aux contributions qu'ils pourraient apporter à la documentation de la Conférence. Un groupe de contact officieux créé par le Comité pour examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence n'a pu arriver à un accord et les propositions qui avaient été faites par diverses délégations sont annexées au rapport du Comité à l'Assemblée générale 5/.

12. A sa trente-septième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 37/167 en date du 17 décembre 1982, a réaffirmé la responsabilité incombant aux Etats avancés dans le domaine nucléaire de contribuer à satisfaire les besoins légitimes en énergie nucléaire des pays en développement en participant au transfert le plus complet possible du matériel, des matières et des techniques nucléaires, transfert soumis à des garanties internationales convenues et satisfaisantes, dont l'AIEA veillerait à ce qu'elles soient appliquées sans discrimination afin de prévenir

efficacement la prolifération des armes nucléaires. L'Assemblée s'est déclarée préoccupée par l'absence de progrès et a reconnu la nécessité urgente d'accélérer et d'achever les préparatifs de fond de la Conférence. Elle a prié le Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de prendre des dispositions appropriées, en prévoyant, selon les besoins, des travaux entre sessions des Etats membres du Comité, ainsi que des efforts régionaux, afin que la Conférence ait des résultats concrets. Elle a réaffirmé que le but de la Conférence était de promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et, à cette fin, d'établir des principes universellement acceptables pour cette coopération, conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 32/50. Elle a également réaffirmé une disposition d'une de ses résolutions précédentes, selon laquelle les résultats de la Conférence devraient être consignés dans des documents appropriés, sous une forme convenable, notamment en ce qui concerne les moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

13. A sa quatrième session tenue à New York du 28 mars au 8 avril 1983, le Comité préparatoire a établi un groupe de contact officieux pour étudier les questions de fond dont le Comité était saisi. Après une série de réunions, le groupe a informé le Comité qu'il n'était pas en mesure de faire rapport, qu'il s'était mis d'accord sur un projet d'ordre du jour et qu'il n'était pas parvenu non plus à un accord sur la question du processus de prise de décision de la Conférence 6/.

14. A la reprise de sa trente-septième session, l'Assemblée générale, par sa décision 37/453 en date du 10 mai 1983, a décidé de ne pas convoquer la Conférence en 1983. Par sa décision 37/454 du même jour, elle a pris acte de la décision par laquelle le Comité avait décidé que le secrétariat de la Conférence devrait poursuivre dans toute la mesure possible les préparatifs de la Conférence conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

15. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 38/60 en date du 14 décembre 1983, a décidé que la Conférence se tiendrait en 1986. Elle a prié le Président du Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de tenir immédiatement avec les Etats membres les consultations voulues pour faciliter le règlement des questions en suspens concernant la Conférence, y compris son ordre du jour provisoire et son règlement intérieur, ainsi que le lieu de réunion et les dates de la Conférence. Elle a également prié instamment tous les Etats, l'AIEA, les institutions spécialisées et les autres organes compétents des Nations Unies de coopérer activement aux préparatifs de la Conférence.

16. A la cinquième session du Comité préparatoire, qui a eu lieu à Vienne du 25 juin au 6 juillet 1984, le Président du Comité et le Secrétaire général de la Conférence ont fait rapport sur les consultations qu'ils avaient entreprises avec les Etats membres et ont suggéré des libellés pour le point 5 du projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi que pour le processus de prise de décision de la Conférence 7/. Le Comité préparatoire a approuvé ces libellés. En même temps, sans préjudice du règlement intérieur de la Conférence et étant entendu que cela ne saurait créer un précédent, le Comité préparatoire est convenu que les décisions de la Conférence relatives au fond du point 5 de l'ordre du jour devraient être adoptées par consensus.

Lors de la même session, le Comité a approuvé le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence dans son ensemble. Il est également convenu d'entreprendre des consultations et contacts intergouvernementaux officiels à partir de sa sixième session, en repoussant à cette même session la décision concernant la mise en place du mécanisme effectif pour ces travaux ainsi que la date du début des préparatifs du ou des documents finals de la Conférence 8/.

17. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/74 en date du 13 décembre 1984, dans laquelle elle a notamment prié le Président du Comité préparatoire et le Secrétaire général de la Conférence de poursuivre, en se fondant sur la pratique appliquée avec succès avant la cinquième session du Comité, les consultations officielles individuelles et en groupes qu'il faudrait pour aider le Comité à mener à bien les préparatifs nécessaires à la Conférence. Notant avec satisfaction les progrès réalisés dans ces préparatifs, l'Assemblée a décidé que la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire se tiendrait à Genève, du 10 au 28 novembre 1986, et que le Comité préparatoire, à sa sixième session, examinerait notamment le mécanisme des travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions et la mise en chantier du ou des documents finals de la Conférence. Elle a invité l'AIEA, les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies à veiller à ce que leurs contributions aux documents qui seraient soumis à la Conférence soient concises et détaillées, se rapportent strictement aux buts et objectifs de la Conférence et comportent notamment des propositions concernant les meilleurs moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour permettre à la conférence de parvenir à des résultats significatifs, conformément aux objectifs de la résolution 32/50 de l'Assemblée générale. Enfin, elle a invité tous les Etats à coopérer activement à la préparation de la Conférence et à communiquer dès que possible les renseignements demandés dans la résolution 36/78 de l'Assemblée générale et dans le questionnaire général distribué par le Secrétaire général de la Conférence en mars 1984.

18. Dans le courant de 1985, diverses activités régionales en prévision de la Conférence, y compris cinq réunions régionales de groupes d'experts, ont été entreprises conformément à la demande faite par l'Assemblée générale. Le premier groupe d'experts, pour la région de l'Asie et du Pacifique, s'est réuni à Bangkok du 14 au 17 janvier 1985; le deuxième, pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, s'est réuni à Santiago du 15 au 18 avril 1985; le troisième, pour la région de l'Asie occidentale, s'est réuni à Bagdad du 13 au 16 mai 1985; le cinquième, pour l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, s'est réuni à Vienne du 4 au 6 novembre 1985. Lors de ces réunions, les experts ont passé en revue la situation actuelle de l'électronucléaire et des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans leurs régions respectives; ils ont examiné les contraintes et les difficultés actuelles et prévisibles en ce qui concerne l'introduction et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; ils ont enfin formulé des suggestions en vue de surmonter ces contraintes et de trouver des moyens permettant de promouvoir la coopération internationale 9/.

19. A sa sixième session, tenue à Vienne du 21 octobre au 1er novembre 1985, le Comité préparatoire a créé un groupe de travail chargé d'effectuer les

travaux intergouvernementaux officiels entre les sessions, la participation étant ouverte aux membres du Comité et aux autres Etats Membres intéressés. Le Groupe de travail serait notamment chargé de mettre au point un plan général du ou des document(s) final(s) de la Conférence en indiquant sa structure préliminaire et ses éléments éventuels. Le Comité préparatoire a également examiné les documents que présenteraient à la Conférence l'AIEA et un certain nombre d'autres organismes des Nations Unies, en tenant compte du fait qu'ils devraient être conformes aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/74, et il a invité les organisations concernées à lui présenter à sa septième session les textes révisés ou mis à jour compte tenu des observations formulées par les membres du Comité. Enfin, le Comité a décidé que, pour des raisons d'ordre pratique, la Conférence se tiendrait à Genève, du 23 mars au 10 avril 1987 10/.

20. A sa quarantième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 40/95 du 12 décembre 1985, a approuvé les conclusions et les décisions figurant dans le rapport du Comité préparatoire.

21. Le Comité préparatoire a tenu sa septième session à Vienne, du 10 au 21 novembre 1986. Il a été informé que le Groupe de travail intergouvernemental intersessions qu'il avait créé à sa sixième session, après s'être réuni à quatre reprises, n'avait pu adopter un rapport à soumettre au Comité. Le Président du Comité a toutefois noté que le Groupe de travail avait pu couvrir une partie importante de son mandat et qu'il incombait maintenant au Comité préparatoire d'achever les travaux. Le Comité a décidé de créer à cette fin un groupe de contact à composition non limitée sous la direction du Président. Par la suite, se fondant sur les délibérations du groupe de contact, le Comité préparatoire a mis au point quatre documents de travail et est convenu de les soumettre à la Conférence pour qu'elle les examine. Ces documents renfermaient des propositions de recommandations possibles quant aux moyens appropriés de favoriser la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, un schéma proposé pour le document final de la Conférence, ainsi que des procédures et des questions proposées pour les travaux des première et deuxième commissions de la Conférence. Lors de cette même session, le Comité préparatoire a décidé de soumettre aussi à la Conférence les documents qui avaient été diffusés, présentés ou examinés lors des séances du Groupe de travail intergouvernemental intersessions et du groupe de contact ou lors de la session en cours du Comité et qui n'avaient pas fait l'objet de débats ou sur lesquels les débats n'avaient pas abouti 11/.

22. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 41/212 A en date du 11 décembre 1986, a noté avec satisfaction que le Comité préparatoire de la Conférence avait mené à bien ses travaux. Rappelant que la Conférence représentait un effort mondial entrepris spécifiquement en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, l'Assemblée a invité tous les Etats à participer à la Conférence à un niveau élevé approprié. Dans sa résolution 41/212 B de même date, l'Assemblée a fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils tiennent compte, durant la Conférence, des intérêts légitimes des pays voisins qui pourraient être affectés par les effets transfrontières de l'utilisation de l'énergie nucléaire.

III. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Date et lieu de la Conférence

23. La Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a siégé à Genève, du 23 mars au 10 avril 1987. Au cours de cette période, elle a tenu 15 séances plénières.

B. Consultations préalables à la Conférence

24. Des consultations préalables ouvertes à tous les Etats invités à participer à la Conférence ont eu lieu à Genève, les 19 et 20 mars 1987, afin d'examiner un certain nombre de questions de procédure et d'organisation. Elles se sont déroulées sous la présidence de M. Carlos Augusto de Proença Rosa (Brésil), qui a rendu compte de ces consultations à la Conférence lors de la séance d'ouverture.

25. La Conférence a accepté les conclusions des consultations préalables en tant que base pour l'organisation de ses travaux.

C. Participation

26. Les 106 Etats suivants étaient représentés à la Conférence :

Afghanistan, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

27. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie était représenté à la Conférence.

28. Etaient représentées les organisations suivantes, qui avaient reçu de l'Assemblée générale une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs : Conseil d'assistance économique mutuelle, Commission des Communautés européennes, Ligue des Etats arabes et Organisation de l'unité africaine.

29. Les mouvements de libération nationale suivants étaient représentés par des observateurs : Organisation de libération de la Palestine, African National Congress d'Afrique du Sud, Pan Africanist Congress of Azania et South West Africa People's Organization.

30. Des membres du secrétariat des organes et bureaux des Nations Unies énumérés ci-après étaient présents à la Conférence : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département des affaires de désarmement de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales internationales de l'ONU, Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Commission économique pour l'Afrique et Commission économique pour l'Europe.

31. Des représentants des institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes ont participé aux travaux de la Conférence : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

32. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, Joint Institute for Nuclear Research et Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

33. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales intéressées étaient représentées par des observateurs. La liste des participants à la Conférence a été publiée sous la cote A/CONF.108/INF.2/Rev.1 et Corr.1.

D. Ouverture de la Conférence et élection du Président

34. La Conférence a été ouverte par M. Amrik S. Mehta, Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général de la Conférence.

35. M. Jan Martenson, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture du message de M. Javier Pérez de Cuellar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

36. M. Mohamed Ibrahim Shaker (Egypte), a été élu Président de la Conférence par acclamation.

37. Dans son message à la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a noté que l'énergie avait joué un rôle capital dans l'histoire du progrès humain, étant donné que le développement dépendait, pour la vaste majorité de la population mondiale, d'un approvisionnement suffisant en énergie. L'électricité d'origine nucléaire était considérée par beaucoup comme très prometteuse à cet égard, étant donné en particulier que les pays du globe ne disposaient pas à égalité d'autres sources d'énergie. Chaque pays devait être libre de choisir les sources d'énergie qui convenaient à ses

intérêts, à sa situation et à ses besoins propres. Aucun ne devrait être privé d'accès à la technologie permettant d'utiliser sans danger l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

38. Le Secrétaire général a noté par ailleurs que la coopération internationale visant à apporter à tous les pays les avantages potentiels de l'atome devait aller au-delà de l'énergie. Pour de nombreux pays en développement, l'application des techniques nucléaires dans des domaines tels que la santé et la médecine, l'alimentation, l'agriculture et l'hydrologie, offrait un intérêt plus immédiat que l'électronucléaire pour leur développement économique et social.

39. Le Secrétaire général a souligné que des efforts avaient été entrepris avec succès en vue de séparer ou de compartimenter les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins civiles et à des fins militaires, mais que les lois de la physique étaient telles qu'il s'agissait là de deux aspects du même problème. Les gigantesques arsenaux nucléaires en place engendraient la peur et la méfiance parmi les nations et les peuples et constituaient une grave menace pour l'humanité elle-même. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ne pouvait donner tous ses fruits que dans un monde débarrassé des emplois potentiellement destructeurs de l'atome. Il était par conséquent logique et sage de considérer qu'il était nécessaire d'éliminer en fin de compte l'arme nucléaire pour pouvoir réaliser tous les avantages pacifiques de cette énergie.

40. La Conférence représentait, pour l'Organisation des Nations Unies, un effort mondial novateur visant tout particulièrement à promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Le Secrétaire général a estimé que cet objectif insigne devait être clairement compris. Un système dans lequel les Etats technologiquement avancés se détacheraient des autres dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, comme dans celui des autres applications de la science et de la technique modernes, ne serait acceptable ni sur le plan moral ni sur le plan politique et en fin de compte ne serait pas viable. Or, pour pouvoir promouvoir la coopération internationale en vue d'écarter cette éventualité, un climat de confiance était essentiel entre les pays technologiquement avancés et les pays en développement. Il fallait pour cela une plus grande compréhension mutuelle des préoccupations des uns et des autres. En tant que tribune mondiale dont l'audience était la plus large qui soit, la Conférence convenait admirablement bien pour examiner ces préoccupations de manière réaliste et constructive. Le but devait consister à créer un cadre approprié pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui servirait les intérêts des pays technologiquement avancés, aussi bien que ceux des pays en développement.

41. Dans son allocution d'ouverture, le Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire général de la Conférence, M. Amrik Mehta, a déclaré que l'énergie et la prospérité étaient des soeurs jumelles qui avançaient d'un même pas. Face aux incertitudes actuelles et à la vulnérabilité des approvisionnements énergétiques, le potentiel de l'énergie nucléaire était considéré par beaucoup comme un moyen prometteur d'assurer le développement économique et social indispensable dans la plus grande partie du monde. Un certain nombre de pays avaient choisi,

pour répondre à leurs besoins, la filière nucléaire en tant que source d'énergie stable et viable. En particulier, les pays qui ne disposaient pratiquement pas d'autres sources d'énergie avaient jugé l'option nucléaire particulièrement attirante. Pour un grand nombre de pays en développement, le fait de pouvoir utiliser les techniques nucléaires dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé et la médecine, l'hydrologie, l'industrie et la recherche scientifique et technique présentait un intérêt plus immédiat en tant que facteur contribuant à leur développement économique et social. C'était dans ce contexte que l'Assemblée générale des Nations Unies avait examiné pour la première fois il y a une dizaine d'années la nécessité de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et qu'elle avait énoncé dans sa résolution 32/50 les principes qui constituaient la base de la Conférence.

42. Le Secrétaire général de la Conférence a souligné que la question essentielle dont étaient saisis les participants était la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. La Conférence n'était en aucune manière destinée à argumenter pour ou contre l'énergie nucléaire; cette décision appartenait aux divers pays et chacun d'entre eux avait le droit de choisir les sources d'énergie qui convenaient le mieux à ses intérêts nationaux. Cependant, tant que l'énergie nucléaire était utilisée dans certaines régions du monde, la coopération internationale était nécessaire pour veiller, d'une part, à ce que la technologie nucléaire ne fasse l'objet d'aucun abus ou emploi néfaste et, d'autre part, à ce que ses avantages soient disponibles d'une manière sûre et régulière.

43. Le monde s'était récemment prononcé en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans celui de la sûreté. Cette question offrait deux aspects : l'un portait sur les mesures correctives à prendre après les accidents et l'autre, à long terme et de nature globale, concernait l'exploitation sans danger de l'énergie nucléaire dans son intégralité, à tous les stades de la planification, de la conception, de l'implantation, de la construction, du fonctionnement, de l'entretien, de l'élimination des déchets et de la protection de la santé et de l'environnement. Il fallait pour cela une coopération dans des domaines tels que l'infrastructure, la formation du personnel, la recherche-développement, l'information technique et scientifique, les connaissances techniques et les progrès des mécanismes de sûreté. Les effets et les conséquences possibles d'un accident préoccupaient à part égale tous les pays, y compris ceux qui n'avaient peut-être aucune activité nucléaire sur leur territoire. La coopération internationale pour l'exploitation sans danger de l'énergie nucléaire était donc une question qui constituait pareillement pour tous les pays un motif d'intérêt et de préoccupation.

44. La communauté internationale était consciente depuis bien des années de la nécessité de coopérer dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier depuis la création de l'AIEA qui avait apporté une contribution historique et sans précédent à cet égard. La Conférence devrait permettre d'élargir la portée des activités de l'AIEA et de renforcer son rôle central en tant que principal instrument international pour toutes les activités en matière nucléaire, en coopération avec les autres organismes compétents des Nations Unies.

45. Etant donné le but et l'objectif de la Conférence, il était indispensable de regarder vers l'avenir afin d'envisager tous les moyens possibles de renforcer la coopération internationale. En tant que tribune mondiale dont l'audience était la plus large qui puisse être, la Conférence convenait admirablement bien pour se pencher sur toutes les préoccupations et jeter une base solide pour la coopération internationale future dans ce domaine capital. Comme l'avait déclaré M. Pérez de Cuéllar dans son message, le but consistait à établir un cadre approprié pour renforcer la coopération qui servirait les intérêts des pays technologiquement avancés aussi bien que ceux des pays en développement.

46. Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Conférence, M. Mohammed Ibrahim Shaker (Egypte), a noté que la Conférence représentait le premier effort mondial entrepris sous les auspices des Nations Unies dans le but spécifique de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, et il a souligné l'importance des quatre principes énoncés dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui avaient été adoptés par consensus et qui devraient, selon lui, constituer la base des travaux de la Conférence.

47. Le Président a souligné que la Conférence devrait être guidée par les travaux préparatoires qui lui avaient été longuement consacrés. Le chemin conduisant à la Conférence n'avait pas été aisé et les participants allaient s'engager dans un examen sérieux et contraignant de la question de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Cet examen devait tenir compte de la sûreté de l'application de cette source d'énergie. Le Président a exprimé l'espoir sincère que l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui avait prévalu durant les travaux préparatoires se maintiendrait pleinement afin de garantir le succès de la Conférence.

48. Dans sa déclaration, le Directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, a souligné que les trente dernières années avaient été les témoins de progrès très substantiels dans la diffusion et l'exploitation de la science et de la technologie nucléaires. Toutefois, au cours de ce processus, les problèmes, les difficultés et les dangers inhérents au "meilleur des mondes" n'avaient pas manqué de surgir. Si les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins militaires et à des fins civiles n'étaient aucunement inséparables, il s'agissait là de branches du même arbre de la science. Les utilisations pacifiques pouvaient toutefois être envisagées sans pour cela créer une menace militaire. Alors que la plupart des nations du monde abordaient le problème précisément dans cet esprit, le développement plus poussé - aussi bien horizontal que vertical - de la technologie nucléaire militaire constituait pour l'humanité un défi grave et permanent. Un autre problème de survie portait sur l'environnement, tandis que pour des milliards de personnes, la difficulté la plus immédiate était d'échapper à la faim, à la maladie et à la pauvreté et d'atteindre un niveau socio-économique permettant de vivre dans la dignité. La Conférence portait précisément sur les possibilités et les problèmes concernant le transfert de cette technologie. L'AIEA misait beaucoup sur elle. Il fallait espérer que les gouvernements et les organisations représentés formuleraient des idées nouvelles quant aux moyens permettant de faciliter encore plus le transfert de la science et de la technologie nucléaires afin de promouvoir le développement et de fixer les priorités qui

convenaient. Les progrès avaient été nombreux sur cette voie, mais il restait encore beaucoup à accomplir. Le Directeur général de l'AIEA a noté pour conclure que les éléments les plus importants - la volonté politique et les ressources - devaient être mis en jeu afin de pouvoir maîtriser avec succès la technologie nucléaire pour le mieux-être de l'humanité.

E. Adoption du Règlement intérieur

49. A sa première séance plénière, le 23 mars, la Conférence a adopté le règlement intérieur provisoire établi par le Comité préparatoire (A/CONF.108/2).

F. Adoption de l'ordre du jour

50. A cette même séance, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant, tel que l'avait recommandé la Comité préparatoire (A/CONF.108/1).

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président de la Conférence
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux;
 - d) Election des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - i) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - ii) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Débat général
5. Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et moyens de promouvoir cette coopération, comme il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération
6. Rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique et social
7. Rôle des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire (alimentation et agriculture, santé et médecine, hydrologie, industrie, etc.) dans le développement économique et social

8. Adoption d'un ou plusieurs documents de clôture
9. Clôture de la Conférence.

G. Etablissement des grandes commissions et organisation des travaux

51. A sa première séance plénière, comme l'avait recommandé le Comité préparatoire, la Conférence a également décidé d'établir deux grandes commissions. Elle a décidé en outre que le point 5 de l'ordre du jour serait examiné par la première Commission et que les points 6 et 7 seraient confiés à la deuxième Commission.

52. A la même séance, comme il en avait été convenu au Comité préparatoire, le Président a donné lecture du texte suivant :

"Sans préjudice du règlement intérieur de la Conférence et étant entendu que cela ne saurait créer un précédent, le Comité préparatoire s'est entendu sur le fait que les décisions de la Conférence relatives au fond du point 5 de l'ordre du jour seraient adoptées par consensus."

H. Election des membres du Bureau autres que le Président

53. A sa première séance plénière également, la Conférence a élu vice-présidents les représentants des 25 Etats suivants :

Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique, Cameroun, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kenya, Mongolie, Nigéria, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, Soudan, Swaziland, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie et Zambie.

54. La Conférence a élu par acclamation M. H. Thielicke (République démocratique allemande) Rapporteur général.

55. La Conférence a élu par acclamation M. F. Cuevas Cancino (Mexique) Président de la première Commission et M. I. Makipentti (Finlande) Président de la deuxième Commission.

I. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

56. A sa neuvième séance plénière, la Conférence a nommé les Etats suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Rwanda, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

J. Messages reçus par la Conférence

57. La Conférence a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des chefs d'Etat ou de gouvernement de la Chine, de l'Egypte et de l'Iraq des messages dont le texte figure dans l'annexe I au présent rapport.

IV. RESUME DU DEBAT GENERAL

58. Au cours de neuf séances plénières, tenues du 23 au 27 mars 1987, la Conférence a entendu les déclarations faites au titre du point 4 de l'ordre du jour par 73 orateurs représentant des Etats, des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales. On trouvera ci-après un exposé succinct des points saillants de ces déclarations générales.

59. Rappelant les quatre principes énoncés dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1977, un grand nombre d'orateurs ont souligné l'opportunité et l'utilité de convoquer, sous les auspices des organismes des Nations Unies, une conférence internationale visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social. Cette possibilité avait été envisagée pour la première fois il y avait une dizaine d'années, mais la nécessité d'accroître la coopération, a-t-on déclaré, était aujourd'hui plus évidente que jamais. Plusieurs orateurs ont également souligné que la coopération internationale n'avait cessé de se développer au cours de la dernière décennie. De nombreux orateurs ont souligné que le monde reconnaissait progressivement les possibilités considérables qu'offrait l'énergie nucléaire pour le bien-être de l'humanité - non seulement en tant que principale source d'énergie dans un monde où les ressources énergétiques allaient en diminuant, mais aussi pour une multitude d'autres applications, notamment dans la médecine, l'industrie, l'hydrologie et la géophysique, l'alimentation et l'agriculture et la prospection minérale.

60. Plusieurs orateurs ont fait observer que leurs pays utilisaient l'énergie nucléaire pour faire face à leurs besoins énergétiques, en raison du coût élevé du pétrole, de la pénurie d'autres ressources ou de préoccupations écologiques. Certains ont affirmé que les combustibles fossiles, du fait qu'ils étaient une ressource non renouvelable, étaient trop précieux pour être consommés aux fins de la production d'électricité, alors qu'il existait d'autres options. Outre le fait qu'ils étaient épuisables, ces combustibles avaient des applications plus utiles en tant que source de matières premières pour une large gamme d'industries et par conséquent, il était de l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs d'exploiter d'autres sources d'énergie pour la production d'électricité. D'autres orateurs ont exprimé leur inquiétude devant l'augmentation du nombre des installations nucléaires dans le monde, et notamment les risques accrus que présentait une augmentation des transports de matières radioactives et des opérations de retraitement du combustible. Ils ont indiqué que certains pays pourraient opter pour l'énergie nucléaire, mais qu'ils ne l'utilisaient pas eux-mêmes, en raison de considérations écologiques et de sécurité. Dans un cas au moins, l'énergie nucléaire était progressivement abandonnée.

61. De nombreux orateurs ont souligné que les applications pacifiques de la technologie nucléaire en général à des fins autres que la production d'électricité et les possibilités qu'elles offraient étaient actuellement essentielles pour le développement économique et social de tous les pays et s'adressaient particulièrement aux besoins des pays en développement. La plupart des orateurs ont déclaré qu'à l'heure actuelle, on recourait de plus en plus à la technologie nucléaire à des fins autres que la production d'électricité et ont loué le rôle que jouait l'AIEA dans cette évolution.

Cependant, un certain nombre d'entre eux ont fait observer qu'un écart important continuait de subsister à cet égard entre les pays développés et les pays en développement. Ainsi, a-t-on déclaré, les avantages résultant de l'application de la science et de la technologie nucléaires étaient en grande partie limités au monde développé.

62. Pour tirer pleinement parti des avantages potentiels qu'offrait la technologie nucléaire employée à des fins pacifiques, la coopération internationale était de plus en plus indispensable. On a exprimé l'opinion que la coopération internationale avait déjà modifié la situation qui régnait dans le monde il y a 20 ans - lorsqu'il n'existait pas de distinction bien tranchée entre les fournisseurs et les bénéficiaires de matières et de technologie nucléaires. On a fait observer qu'à l'heure actuelle, il n'y avait guère de pays dont l'industrie nucléaire était entièrement axée sur les ressources nationales. En outre, on a soutenu que les pays qui étaient à la fois fournisseurs et bénéficiaires pouvaient jouer à l'avenir un rôle positif pour promouvoir la coopération internationale, puisqu'ils connaissaient bien les problèmes et les préoccupations des deux parties. Certains orateurs ont déclaré qu'il existait aussi des possibilités considérables de coopération Sud-Sud, puisque c'étaient les pays en développement qui avaient le plus souffert de s'être vu refuser l'accès à la technologie nucléaire pacifique.

63. Plusieurs orateurs ont souligné que la fission de l'atome fournissait une nouvelle source d'énergie qui pouvait offrir des avantages sans précédent pour le développement économique et social ou causer des destructions d'une ampleur encore jamais atteinte. La nécessité d'éviter les conséquences potentiellement nuisibles de l'emploi de la technologie nucléaire était une autre considération importante qui plaidait pour une coopération internationale aussi étroite que possible.

64. Tous les orateurs ont souligné l'importance de la non-prolifération. Certains ont évoqué la non-prolifération des armes nucléaires, alors que d'autres ont mentionné également celle des autres dispositifs nucléaires explosifs. Des divergences de vues sont apparues quant à l'efficacité réelle des mécanismes de non-prolifération. Plusieurs orateurs ont soutenu que le meilleur moyen de réaliser les objectifs de la non-prolifération serait la cessation de la course aux armements nucléaires et l'élimination complète des armes nucléaires.

65. De nombreux orateurs ont évoqué le rôle du Traité sur la non-prolifération dans la coopération internationale en matière nucléaire. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance fondamentale qu'ils attachaient à ce Traité en tant que base essentielle de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Certains orateurs ont estimé que le Traité et le système de garanties qui y était prévu n'avaient pas entravé le développement économique, scientifique et technologique des Parties au Traité, ni la coopération internationale en matière d'activités nucléaires pacifiques. Ils ont souligné que l'application rigoureuse du Traité, ainsi que l'adhésion universelle à celui-ci faciliteraient encore la création d'un cadre mondial en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. On a exprimé l'opinion que des garanties généralisées de non-prolifération donnant l'assurance que l'approvisionnement nucléaire ne serait pas employé à des fins interdites étaient nécessaires si l'on voulait créer la confiance requise pour établir une coopération nucléaire pacifique.

66. Certains orateurs d'Etats parties au Traité ont critiqué les violations du Traité par des Etats parties, de même que la discrimination qui frappait les pays en développement parties au Traité.

67. D'autres orateurs se sont déclarés opposés au Traité sur la non-prolifération dont les dispositions, à leur avis, étaient discriminatoires sous leur forme actuelle. Selon eux, le Traité n'avait pas atteint ses objectifs essentiels du fait qu'il mettait trop l'accent sur la prévention de la prolifération horizontale, alors que la prolifération verticale et spatiale se poursuivait. En conséquence, cet instrument n'était pas équilibré en ce qui concernait les droits et les obligations. Selon une opinion, il était indispensable d'établir un nouvel ordre nucléaire international fondé sur la non-discrimination et l'égalité souveraine de tous les Etats et mieux adapté aux réalités techniques et politiques actuelles. Certains orateurs ont souligné que la question de la non-prolifération ne devait pas occulter d'autres problèmes importants, y compris la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ils étaient favorables à l'établissement d'un système de garanties lorsque cette mesure s'imposait, mais non à l'imposition de garanties généralisées et ils ont exprimé l'opinion que les garanties de l'AIEA, devaient, le cas échéant, s'appliquer à l'équipement et aux matières nucléaires fournis et produits par elle.

68. D'autres orateurs se sont déclarés convaincus que les excès - qu'il s'agisse d'une rigueur injustifiée ou d'un laxisme coupable - ne pouvaient mener qu'au désordre nucléaire international. Promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre d'une coopération internationale large et confiante, répondant à des conditions stables et prévisibles et respectant des engagements raisonnables de non-prolifération, constituait aux yeux de ces orateurs l'objectif qu'il fallait s'employer à atteindre.

69. Plusieurs orateurs se sont déclarés convaincus que l'élimination du danger de guerre nucléaire, le désarmement nucléaire et la prévention de la course aux armements dans de nouveaux milieux amélioreraient le climat en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. A cet égard, certains orateurs ont mentionné la nécessité d'un système général de paix et de sécurité internationales. Certains orateurs ont souligné l'importance d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. On a également exprimé l'opinion que des mesures de désarmement nucléaire libéreraient sur le plan financier, matériel, scientifique et humain des ressources considérables dont certaines pourraient être utilisées en vue de promouvoir les applications pacifiques de l'atome, y compris l'accroissement de l'aide aux pays en développement dans ce domaine. Plusieurs orateurs ont fait ressortir l'importance des négociations en cours sur la limitation des armements et le désarmement.

70. Tous les orateurs ont souligné l'importance de la sûreté nucléaire. Plusieurs ont noté que le problème de l'assurance de cette sûreté ne pouvait pas relever d'un seul pays, mais devait être abordé par la communauté internationale tout entière. Certains orateurs ont préconisé la création d'un système international pour l'exploitation sans danger de l'énergie d'origine nucléaire. Un certain nombre d'orateurs ont rappelé que la sûreté des

installations nucléaires était de la responsabilité exclusive des Etats, responsabilité qui ne saurait être déléguée sans dommages pour la sûreté elle-même, insistant sur la nécessité d'une coopération internationale active en matière de sûreté, ils ont précisé que cette dernière devait avoir pour fin première d'aider les Etats à assumer leurs responsabilités nationales. D'autres orateurs ont déclaré que les effets transfrontières d'accidents nucléaires éventuels nécessitaient des mesures de coopération internationale.

71. Plusieurs orateurs ont souligné à cet égard qu'il fallait renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire. Ils ont exprimé leur satisfaction devant les deux conventions conclues en 1986 sous l'égide de l'AIEA, à savoir la Convention sur la notification rapide des accidents nucléaires et la Convention sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou de situation d'urgence radiologique. Il a été noté que l'adoption récente de ces deux conventions constituait une nouvelle preuve de la compétence et de l'efficacité de l'AIEA. Plusieurs orateurs ont déclaré qu'il était nécessaire de compléter les deux conventions par des accords bilatéraux et régionaux, notamment en instituant la responsabilité civile envers les pays qui ne produisaient pas d'énergie d'origine nucléaire.

72. Un certain nombre d'orateurs ont toutefois souligné que ces conventions n'étaient pas suffisantes en elles-mêmes. Tandis que les conventions visaient à atténuer les conséquences des accidents, la réduction du risque d'accident était encore plus importante. Il était devenu évident qu'une coopération plus étroite, à long terme et de nature globale, était nécessaire pour l'exploitation sans danger de l'énergie d'origine nucléaire dans son intégralité, à tous les stades de la planification, de la conception, de l'implantation, du fonctionnement, de l'élimination des déchets et de la protection de la santé et de l'environnement. Selon une suggestion, des règles contraignantes devraient être établies afin de régir la sûreté dans les installations nucléaires à l'échelle mondiale.

73. De nombreux pays, tant en développement que développés, ont partagé l'opinion que la coopération régionale pouvait également aider leurs programmes d'énergie nucléaire. En particulier, des avantages pouvaient être assurés en ce qui concerne la réduction des coûts de construction et d'entretien et d'autres facteurs. Il a été suggéré que des systèmes régionaux de surveillance de l'environnement soient créés en Afrique et en Asie, sous les auspices de l'AIEA, afin d'assurer une surveillance radiologique. Il a été également proposé que la gestion du stockage définitif des déchets nucléaires soit entreprise à l'échelle régionale.

74. Les participants ont également appuyé les arrangements régionaux concernant notamment les pays du CAEM et de l'OCDE, l'EURATOM, les pays nordiques, l'Accord régional de coopération de l'AIEA pour l'Asie et le Pacifique ainsi que l'ARCAL pour les pays d'Amérique latine. Les objectifs de la coopération économique et technique entre pays en développement, en particulier au sein des régions, ont été également jugés pertinents.

75. En ce qui concerne un autre aspect de la coopération régionale, certains orateurs ont appuyé la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Outre le Traité de Tlatelolco qui portait sur l'Amérique latine et les Caraïbes, on a rappelé que le Traité de Rarotonga au titre duquel une zone dénucléarisée avait été créée dans la région du Pacifique Sud était entré en vigueur en

décembre 1986. Certains pays ont donné leur appui à la création de zones de ce genre dans des régions telles que les Balkans, l'Europe centrale, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Afrique. L'importance de la proposition de créer une zone dénucléarisée dans la péninsule coréenne et les efforts pour y parvenir ont également été évoqués. Un autre orateur a estimé que cette proposition était irréalisable.

76. Plusieurs orateurs ont mentionné les contraintes qui s'opposaient à l'introduction et à l'exploitation de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. Certains ont noté qu'en ce qui concerne l'approvisionnement en matières nucléaires, des conditions excessives étaient imposées dans bien des cas. On a déclaré que, ces dernières années, des accords et des contrats valides d'approvisionnement avaient été, de temps à autre, violés unilatéralement bien qu'ils eussent nécessité l'application du système de garanties de l'AIEA. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance d'un système d'approvisionnement en matières nucléaires plus assuré, à long terme et en temps opportun. Il a été déclaré à cet égard que l'AIEA et les pays fournisseurs devraient élaborer des moyens plus efficaces pour assurer la sécurité des approvisionnements de manière prévisible et à long terme. D'autre part, certaines délégations ont déclaré que des conditions fermes de non-prolifération étaient à la base de toute coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et ne constituaient pas une contrainte. A leur avis, en l'absence de régime universel de non-prolifération, des arrangements bilatéraux étaient essentiels pour veiller à ce que la technologie et les matières nucléaires fournies soient appliquées à des fins exclusivement pacifiques. On a exprimé l'opinion que des arrangements internationaux appropriés et efficaces concernant les assurances de non-prolifération étaient nécessaires, mais qu'ils ne devraient pas entraver les activités économiques des pays intéressés non plus que les mesures de coopération internationale.

77. Plusieurs orateurs ont noté que le problème du financement constituait une autre contrainte extrêmement importante qui freinait l'exploitation de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. On a souligné que cette question devait être sérieusement étudiée et qu'il fallait trouver une formule permettant de faciliter l'acquisition de centrales nucléaires. A ce propos, plusieurs pays en développement ont suggéré que les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement incluent l'option nucléaire dans leurs évaluations énergétiques touchant les pays et prévoient dans leurs programmes de financement de l'énergie des prêts à long terme à des conditions de faveur pour des centrales nucléaires. Ce concept avait actuellement une importance particulière étant donné que la grave situation économique de nombreux pays en développement - notamment la baisse des recettes en devises et l'alourdissement du fardeau de la dette - amoindrissait leur capacité de mettre en place des programmes nucléaires.

78. Un certain nombre d'orateurs ont noté d'autres obstacles auxquels se heurtaient les pays en développement. Plusieurs orateurs ont déclaré que ces pays devaient fréquemment faire face à des problèmes liés à l'accès à la technologie et aux connaissances nécessaires pour développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'insuffisance de personnel qualifié a été retenue comme constituant un autre problème, de même que le manque de moyens et d'appui pour la recherche-développement. On a également mis l'accent sur

les difficultés en matière d'infrastructure. On a souligné que, d'une manière générale, les contraintes étaient multiples et relevaient des domaines économique, financier, technologique et politique.

79. Il a été convenu d'une manière générale que l'AIEA devrait continuer à jouer, parmi les institutions multinationales, un rôle central dans la promotion de la coopération internationale concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et on s'est félicité de l'aide qu'elle avait fournie durant ses trente années d'existence, en particulier par l'entremise de ses programmes d'assistance technique. On a estimé d'une manière générale que le rôle de l'AIEA devrait être renforcé, notamment en ce qui concerne la coopération et l'échange d'informations en faveur des pays en développement. Un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'accent que l'Agence mettait actuellement sur les préoccupations en matière de sûreté. De nombreux orateurs ont estimé que le système des garanties de l'Agence devrait être renforcé. Cependant, on a exprimé l'opinion qu'une plus grande partie des ressources de l'AIEA devrait être utilisée pour la coopération technique.

80. Plusieurs orateurs ont proposé qu'à l'avenir, l'Agence se penche aussi sur les questions concernant les normes de sûreté internationales, la responsabilité à l'égard des effets transfrontières des accidents nucléaires et un mécanisme acceptable au niveau international portant sur toutes les opérations de traitement et de stockage définitif du combustible épuisé. Certains orateurs de pays en développement se sont déclarés particulièrement intéressés par l'octroi d'une assistance de l'Agence concernant l'élaboration de projets relatifs aux réacteurs de faible et moyenne puissance.

81. On a estimé d'une manière générale que l'AIEA devrait jouer le principal rôle dans la mise en oeuvre de mesures appropriées touchant toutes décisions et recommandations émanant de la Conférence. La plupart des orateurs espéraient que l'Agence, en collaboration avec les autres organismes compétents des Nations Unies, pourrait faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, à intervalles réguliers, sur les mesures d'application prises. Ces mêmes orateurs ne voyaient pas la nécessité de créer un nouveau mécanisme permanent pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cependant, selon une opinion, il conviendrait de tenir dans quelques années une conférence de suivi pour passer en revue les progrès accomplis et évaluer les questions de coopération futures. Plusieurs autres orateurs ont déclaré qu'ils ne voyaient pas la nécessité d'une telle conférence.

82. Plusieurs orateurs ont exprimé l'espoir que l'un des effets de la conférence serait d'encourager l'AIEA et, en particulier, son Comité de la sécurité des approvisionnements, à achever rapidement leurs travaux. Selon certains orateurs, un résultat important de la conférence serait de sensibiliser davantage le public aux avantages positifs et à l'utilité des techniques nucléaires. Certains ont estimé que l'ignorance à cet égard constituait un obstacle aux utilisations pacifiques de l'atome. D'autres encore ont estimé que la Conférence devrait aboutir à une attitude plus souple et plus réaliste de la part de tous les pays, fournisseurs aussi bien que bénéficiaires, en ce qui concerne les principes et les moyens régissant la coopération internationale dans ce domaine.

83. Dans le cadre d'autres sujets abordés durant le débat général, plusieurs orateurs ont rappelé le développement du programme nucléaire de l'Afrique du Sud à des fins militaires et l'effet déstabilisateur que la possession d'armes nucléaires par ce pays pouvait avoir non seulement sur l'Afrique, mais aussi sur la communauté internationale tout entière. Certains orateurs ont insisté en conséquence pour que toutes les activités nucléaires de l'Afrique du Sud soient soumises aux garanties de l'AIEA.

84. Certains orateurs se sont inquiétés de la capacité nucléaire d'Israël et ont demandé que l'on suspende toute mesure de coopération qui pourrait contribuer au programme nucléaire de ce pays.

85. Certains orateurs ont demandé que soit élaborée une convention internationale sur l'interdiction des attaques armées contre des installations nucléaires et sur la prévention du terrorisme nucléaire.

86. Divers principes et moyens concernant la coopération internationale - en particulier en vue d'aider les pays en développement - ont été recommandés durant le débat. On est convenu d'une manière générale qu'une attitude positive et ouverte sur l'avenir était nécessaire de la part de tous les pays pour promouvoir des activités de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social.

V. RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS : RAPPORTS DE LA PREMIERE COMMISSION

A. Introduction

87. A sa lère séance plénière, le 23 mars 1987, la Conférence a créé deux grandes commissions et a renvoyé à la première Commission le point 5 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et moyens de promouvoir cette coopération, comme il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération.

88. A sa lère séance plénière, la Conférence a élu
M. Francisco Cuevas Cancino (Mexique) président de la première Commission.

89. La première Commission a siégé du 24 mars au 7 avril 1987 et elle a tenu 16 séances.

90. La Commission a élu les autres membres ci-après du Bureau :

Vice-Présidents : M. Ottó Lendvai (Hongrie),
M. Abdullah Al Munayes (Koweït),
M. John Robert Kelso (Australie);

Rapporteur : M. Nabil Fahmy (Egypte).

91. La Commission a entrepris ses travaux en tenant compte des principes formulés dans le document A/CONF.108/WP.3 du 13 janvier 1987.

92. La Commission était saisie des documents indiqués par trois astérisques qui figurent dans l'annexe II au présent rapport.

93. A sa 9ème séance, le 30 mars, la Commission a décidé de charger un groupe de travail plénier d'examiner les textes figurant dans les documents du Président (A/CONF.108/C.1/CRP.1 et CRP.2). Le Groupe de travail a tenu 6 séances.

94. La Commission a adopté son rapport à sa 16ème séance, le 7 avril 1987.

B. Examen de fond

95. Dans le cadre de son examen des principes, la Première Commission a fondé ses débats sur le document A/CONF.108/L.4 et a examiné toutes les propositions et documents examinés ou soumis par le Comité préparatoire et concernant ces questions, ainsi que d'autres propositions et documents présentés à la Conférence, comme elle le considérait opportun, conformément à son règlement intérieur.

96. La Commission a également examiné le document A/CONF.108/WP.2, qui renfermait un projet de recommandations sur les moyens de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que les propositions présentées par les Etats ou les groupes d'Etats sur cette question.

97. La Commission a examiné les points suivants :

- a) Mesures nécessaires pour promouvoir la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et rôle central que l'AIEA devrait jouer à cet égard, conformément à son statut.
- b) Rôle des institutions spécialisées et autres organismes compétents des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale, et actions recommandées.
- c) Activités de coopération bilatérale, multilatérale, régionale et interrégionale pour l'échange d'informations et de technologie dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

98. La Commission n'a pas eu l'occasion d'examiner ce qui suit :

- a) Evaluation de la demande potentielle d'énergie nucléaire au cours des prochaines dizaines années, en guise d'introduction aux actions recommandées pour satisfaire cette demande, surtout dans les pays en développement.
- b) Mesures de coopération entre les pays en développement (coopération Sud-Sud, Mouvement des non-alignés, etc.) pour contribuer à la réalisation des objectifs de la résolution 32/50.

99. La Commission a reçu les recommandations suggérées par certains Etats pendant les travaux de la deuxième Commission, telles que cette dernière les lui avait transmises dans le document A/CONF.108/C.2/L.2/Add.3 (annexe IV au présent rapport). Elle les a renvoyées à la Conférence plénière sans avoir eu la possibilité de les examiner.

100. La Commission s'est efforcée de parvenir à un accord sur des principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sur les moyens de promouvoir cette coopération, comme il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération. Durant les débats, des différences d'opinions sur ces sujets sont apparues, certaines propositions divergentes ont été présentées et aucun accord n'a été réalisé.

101. Le texte des principales propositions concernant les principes et les moyens est reproduit ci-après dans l'ordre spécifié :

1. Texte des propositions concernant les principes,
2. Texte des propositions concernant les moyens.

Les deux ensembles de propositions figurent entre crochets, ce qui signifie que l'entente ne s'est pas faite à leur sujet.

[1. Textes des propositions concernant les principes

- [Reconnaissant que la coopération internationale aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont des objectifs mutuellement liés et interdépendants, les principes ci-après, qui sont formulés pour guider les Etats dans leurs relations en cette matière devraient être lus dans ce contexte.]

- [Reconnaissant que la coopération internationale aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération sont naturellement liées et interdépendantes, les principes ci-après, qui sont formulés pour guider les Etats dans leurs relations devraient être lus comme un tout indivisible.]

- [Les Etats qui encourent des obligations découlant de leur engagement à des traités tels que celui de Tlatelolco, le Traité sur la non-prolifération et le Traité de Rarotonga ou des instruments similaires, entendent le terme de non-prolifération conformément à ces traités.]

1. [Tous les Etats ont pour responsabilité de coopérer, dans les domaines économique, social, culturel, scientifique et technique, à favoriser le progrès économique et social dans le monde entier, et en particulier dans les pays en développement.]

2. [Chaque Etat a le droit d'avoir part aux avantages du progrès et des innovations de la science et de la technique pour accélérer son développement économique et social.]

3. [Tous les Etats devraient promouvoir la coopération scientifique et technique internationale et le transfert des techniques, en tenant dûment compte de tous les intérêts légitimes, y compris notamment les droits et les devoirs des détenteurs, des fournisseurs et des bénéficiaires des techniques. En particulier, tous les Etats devraient faciliter l'accès des pays en développement aux réalisations de la science et de la technique modernes, le transfert des techniques et la création de techniques autochtones dans l'intérêt des pays en développement, sous des formes et conformément à des procédures qui soient adaptées à leur économie et à leurs besoins.]

4. [Tous les Etats ont le droit souverain et inaliénable de choisir, appliquer, mettre au point et poursuivre leurs programmes d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à leurs besoins, à leurs intérêts et à leurs priorités.]

5. [La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait être fondée sur un engagement général des Etats ayant force juridique obligatoire sur le plan international en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires ou des dispositifs nucléaires explosifs, et devrait renforcer ces engagements. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.]

6. [Tous les Etats ont le droit d'accéder pleinement aux progrès réalisés partout dans le monde par la science et la technologie pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire] [compte dûment tenu de tous les intérêts légitimes, notamment des droits et des devoirs des détenteurs, des fournisseurs et des bénéficiaires de la technologie.]

7. [Tous les Etats ont le devoir de veiller, dans leurs activités internationales de commerce et de coopération concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à ne pas saper la paix et la sécurité internationales ou régionales en contribuant à la prolifération continue des armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs.]

8. [Tous les Etats dotés d'armes nucléaires ont le devoir de ne pas transférer aux Etats non dotés d'armes nucléaires la technologie pour l'utilisation explosive de l'énergie nucléaire.]

9. Dans leur utilisation de l'énergie nucléaire pour promouvoir leur développement économique et social, tous les Etats ont le droit souverain [de choisir un cycle du combustible] [sur une base non discriminatoire], conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins nationaux. [Les politiques relatives au cycle du combustible devraient être transparentes de manière à ne pas saper la confiance quant à l'intention déclarée d'utiliser l'énergie nucléaire exclusivement à des fins pacifiques.]

10. [Tous les Etats ont le droit souverain et inaliénable de choisir leur propre rôle dans le commerce nucléaire international et la coopération internationale.]

11. Tous les Etats, [sans discrimination,] devraient [avoir accès] aux techniques, au matériel et aux matières servant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et devraient être libres de les [acquérir].

12. [Tous les Etats fournisseurs examineront favorablement les besoins des Etats bénéficiaires concernant l'acquisition de techniques, de matériels, de matières et de services et, [si cela est acceptable sur le plan économique,] s'efforceront d'y répondre, [à condition que les garanties internationales pertinentes soient appliquées afin d'assurer la non-prolifération nucléaire.]

13. Les Etats coopérant en vue de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devraient encourager la coopération scientifique et technique [pertinente] au niveau international, y compris le partage de la technologie [appropriée], compte dûment tenu des parties concernées, y compris les détenteurs, les fournisseurs et les bénéficiaires. La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devrait, entre autres buts, viser à faciliter dans la plus grande mesure du possible l'accès des pays en développement à la science et à la technologie nucléaires [correspondant] aux besoins et au développement économiques, sociaux et techniques de ces pays, [aux besoins des autres Etats potentiellement concernés] et aux avantages généraux les plus grands possibles de cet accès pour la paix, la santé, la sécurité et la prospérité à l'échelle mondiale.

14. [Les approvisionnements nucléaires - c'est-à-dire les approvisionnements en matières, équipements et technologie nucléaires et en services du cycle du combustible - et [le commerce nucléaire international] en général devraient être assurés [sur une base internationale] à long terme [qui soit largement acceptable] et d'une façon [non discriminatoire,] prévisible, cohérente et [finalement uniforme.]

15. Conformément au droit international et aux obligations applicables découlant de traités, les Etats devraient se conformer [autant que possible] aux obligations qu'ils ont contractées aux termes d'accords passés dans le domaine nucléaire, et toute modification de ces accords, si elle est nécessaire, devrait être faite seulement par consentement mutuel des parties, au moyen de mécanismes de révision antérieurement convenus par les parties.

[Les fournitures prévues aux accords devraient se poursuivre sans interruption pendant la durée des consultations et négociations relatives aux modifications et amendements desdits accords.]

16. [La prolifération des armes nucléaires est un sujet de préoccupation universelle. L'objectif de non-prolifération nucléaire, en tant que partie intégrante de l'effort entrepris pour arrêter et inverser la course aux armements, vise à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à réduire et, en fin de compte, éliminer complètement ces armes.]

17. [La non-prolifération des armes nucléaires est un sujet de préoccupation universelle. La prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires est considérée comme le principal obstacle à l'instauration d'un esprit de coopération internationale. L'effort entrepris pour arrêter et inverser la course aux armements et pour prévenir la poursuite de la prolifération des armes nucléaires et, en fin de compte, éliminer ces armes, faciliterait la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.]

18. [La prévention du détournement des matières, équipements et techniques nucléaires des utilisations pacifiques à des fins non explosives est fondamentale pour un environnement dans lequel les Etats puissent jouir des avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.]

19. [L'exercice du droit d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques devrait être fondé sur un engagement ayant force juridique obligatoire sur le plan international à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs, vérifié par les garanties généralisées de l'AIEA comme il est prévu dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans le Traité de Rarotonga.]

20.* - [La non-prolifération constitue un but commun et un sujet de préoccupation universelle. Lorsqu'il pourra être assuré que les mesures appropriées ont été prises, et en particulier que les garanties internationales convenues et adéquates ont été appliquées par l'intermédiaire de l'AIEA, la non-prolifération ne devrait pas bloquer la coopération pour la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.]

- [La coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait faire l'objet d'un engagement international général, ayant force obligatoire, à la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres explosifs nucléaires, applicable à tous les Etats et vérifiable au moyen des garanties de l'AIEA. Cet engagement de non-prolifération ne devrait pas porter atteinte au droit de tous les Etats d'appliquer et de développer leurs programmes d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à leurs besoins, à leurs intérêts et à leurs priorités.]

- [Les mesures de non-prolifération constituent une condition préalable essentielle, nécessaire au plein exercice du droit inaliénable de tous les Etats d'appliquer et de mettre au point leurs programmes

* Tous les éléments de ce paragraphe sont de même rang.

d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social, conformément à leurs priorités, à leurs intérêts et à leurs besoins. Une coopération pacifique internationale en matière nucléaire devrait être fondée sur un engagement international ayant force obligatoire, à la non-prolifération des explosifs nucléaires, de préférence par adhésion au Traité sur la non-prolifération, et être vérifiée au moyen des garanties internationales appliquées par l'AIEA.]

- [Il y a lieu de promouvoir l'accès des pays en développement à la technologie, au matériel et aux matières servant aux utilisateurs pacifiques de l'énergie nucléaire, en tenant compte de leurs besoins particuliers. Une coopération pacifique internationale en matière nucléaire devrait être fondée sur un engagement international, ayant force obligatoire, à la non-prolifération des explosifs nucléaires, de préférence par adhésion au Traité sur la non-prolifération, et être vérifiée au moyen des garanties internationales appliquées par l'AIEA.]

21. [La coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait être assujettie à des garanties internationales convenues et satisfaisantes dont l'AIEA veillera à ce qu'elles soient appliquées sans discrimination afin de prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires.]

22. [L'application intégrale de toutes les dispositions des instruments existants en matière de non-prolifération par les Etats qui y sont parties devrait faciliter et renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.]

23. [Par sa coopération, son commerce et ses fournitures en matière nucléaire, un Etat devrait à la fois promouvoir le développement économique et social grâce aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et soutenir le régime international de non-prolifération.]

24. [L'intérêt de tous les Etats à [des échanges et] une coopération nucléaire[s] stable[s] à l'échelle internationale sera renforcé par l'observation [d'un objectif fondamental commun de non-prolifération.] Le développement, l'acquisition et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques [et le commerce nucléaire international] devraient être conduits en conséquence.]

25.* - [Les assurances de non-prolifération [pour la sécurité des approvisionnements nucléaires] devraient être fondées sur l'engagement d'un Etat à la non-prolifération, vérifié par l'application éventuelle des garanties de l'AIEA. Chaque Etat a le droit souverain de décider comment il entend prendre un tel engagement.]

- [Les assurances de non prolifération [pour la sécurité des approvisionnements nucléaires] devraient être fondées sur l'engagement d'un Etat à la non-prolifération, ayant force juridique obligatoire sur le plan international, vérifié par l'application éventuelle des garanties de l'AIEA. Chaque Etat a le droit souverain de décider comment il entend prendre un tel engagement.]

* Tous les éléments de ce paragraphe sont de même rang.

26. [Un engagement général ayant force obligatoire sur le plan international à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, exprimé de préférence par la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et la vérification de cet engagement par l'application des garanties généralisées de l'AIEA sont des conditions préalables nécessaires à la coopération nucléaire.]

27. [La sécurité des approvisionnements et les assurances de non-prolifération sont complémentaires, interdépendantes et indispensables à la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.]

28.* - [La coopération pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait [doit] être fondée sur la reconnaissance par tous les Etats de ce que l'accès aux avantages de l'énergie nucléaire pacifique doit s'accompagner de la responsabilité d'utiliser cette énergie [uniquement] à des fins correspondant aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies et aux objectifs convenus de l'effort de coopération.]

- [La coopération internationale devrait être accordée exclusivement pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques qui englobe des dispositifs explosifs nucléaires pacifiques. Chaque Etat peut se réserver le droit, s'il considère que des dispositifs explosifs nucléaires ne correspondent pas à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, de ne pas fournir le matériel et les matières qui pourraient servir à effectuer des explosions nucléaires.]

29. i) [L'énergie atomique sera utilisée exclusivement pour la paix, la santé et la prospérité dans l'ensemble du monde.]

ii) [La course aux armements nucléaires doit être arrêtée et inversée et les armes nucléaires devraient être complètement éliminées.]

iii) [La coopération internationale ne devrait être consacrée qu'aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.]

30. i) [Les Etats qui exportent du matériel et de la technologie nucléaires ou qui procèdent de toute autre manière à une coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ont la responsabilité de permettre aux bénéficiaires de ces opérations d'assurer l'exploitation sans danger du matériel et de la technologie fournis au même niveau de sûreté nucléaire et radiologique et de compatibilité environnementale qu'ils appliqueraient dans leur propre cas.]

ii) L'AIEA est reconnue comme la principale organisation intergouvernementale du système des Nations Unies chargée de promouvoir la coopération à l'échelle mondiale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, [y compris le transfert de technologie nucléaire et l'application des garanties.]

31. i) [Le fournisseur a la responsabilité particulière de partager avec le bénéficiaire, de manière continue, régulière et assurée, les informations pertinentes concernant la sûreté nucléaire des installations fournies.]

* Tous les éléments de ce paragraphe sont de même rang.

ii) [Les Etats fournisseurs communiqueront aux Etats bénéficiaires, de manière ininterrompue, les informations pertinentes concernant la sûreté nucléaire durant toute la durée de fonctionnement des installations nucléaires fournies.]

32. i) [Tous les Etats [ont la responsabilité] [devraient continuer] de veiller à ce que [des normes de sûreté [très strictes] soient appliquées à l'utilisation de l'énergie nucléaire] afin de [réduire au minimum] les risques posés pour [la vie et la santé] [et à l'environnement] [par les accidents nucléaires.]

ii) [Tous les Etats qui appliquent, mettent au point et poursuivent des programmes d'utilisations [pacifiques] de l'énergie nucléaire [devraient avoir la] responsabilité de tenir compte des intérêts légitimes des autres pays qui pourraient être touchés par les effets transfrontières de l'utilisation de l'énergie nucléaire.]

iii) [Tous les Etats qui appliquent, mettent au point et poursuivent des programmes d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devraient [participer] [être encouragés d'adhérer] à des initiatives internationales [appropriées] [par exemple par l'intermédiaire de l'AIEA] pour élaborer des critères et des normes devant servir de base à] des arrangements [internationaux] [appropriés] concernant la responsabilité à l'égard de dommages découlant des effets transfrontières des installations nucléaires, [particulièrement en adhérant aux conventions existantes sur la responsabilité civile], [y compris la Convention sur la notification rapide des accidents nucléaires et la Convention sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou de situation d'urgence radiologique, toutes deux de 1986].]

[2. Textes des propositions concernant les moyens

a) Mesures à prendre pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le rôle central que l'AIEA devrait jouer à cet égard, conformément à son Statut

1. L'évaluation d'ensemble de la situation énergétique et économique actuelle des pays, une analyse détaillée et une planification des besoins énergétiques futurs pourraient être facilités par une coopération internationale; à cette fin les programmes de l'AIEA relatifs à la mise au point d'un système de planification énergétique et à la formation à leur application, devraient être encouragés et appuyés, en tant que contribution majeure à la coopération dans ce domaine.

2.* - [Considérant le rôle important que la Banque mondiale et les banques régionales pourraient jouer pour développer l'énergie nucléaire aux fins de production d'énergie et pour d'autres applications dans les pays en développement, ces banques devraient, le cas échéant, inclure l'option nucléaire [et d'autres applications de l'énergie nucléaire] [dans leur évaluation de la situation énergétique des pays] et prendre des dispositions pour des prêts à long terme [assortis de conditions favorables] [assortis de

* Tous les éléments de ce paragraphe sont de même rang.

conditions aussi favorables que possible] destinés aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social.]

- [Considérant le rôle important que la Banque mondiale et les banques régionales pourraient jouer dans la mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement, ces banques pourraient, le cas échéant, inclure l'option nucléaire dans leur évaluation de la situation énergétique des pays.]

3. [Un appui technique, en particulier par l'entremise de l'AIEA, devrait continuer à être fourni et des augmentations appropriées devraient être encouragées pour aider les pays à développer les moyens dont ils disposent dans les domaines de l'évaluation et de la planification, ainsi que de la conception, de la construction, de la mise en place, de l'exploitation, de la sûreté et de l'entretien des programmes d'énergie nucléaire pacifique [et des installations qui leur sont liées].]

4. [Des concours financiers internationaux devraient aussi continuer à être fournis et des augmentations appropriées devraient être encouragées pour développer les moyens dont les pays disposent dans les domaines de l'évaluation et de la planification, ainsi que de la conception, de la construction, de la mise en place, de l'exploitation, de la sûreté et de l'entretien des centrales nucléaires et des programmes d'énergie nucléaire [et leurs installations apparentées].]

5.* - Devant l'intérêt croissant des pays en développement à l'égard des applications nucléaires, la Banque mondiale, les banques régionales et d'autres institutions financières devraient envisager l'octroi d'un appui financier [le cas échéant] [à des conditions aussi favorables que possible] [pour la mise au point de centres nationaux et régionaux] pour l'application de techniques nucléaires et de programmes de formation.

- [Un appui technique [avec des augmentations appropriées], [approprié] en particulier par l'entremise de l'AIEA devrait continuer à être [fourni] dans ces domaines.]

6. [Des efforts internationaux [y compris l'organisation de groupes d'experts], surtout sous les auspices de l'AIEA,] sont préconisés pour formuler des recommandations propres à réduire les délais de construction et le montant des investissements initiaux des centrales nucléaires tout en maintenant les niveaux les plus élevés possibles de sûreté [et de rendement].

7. [La [libre] circulation de connaissances scientifiques et de renseignements techniques sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait être poursuivie et encore intensifiée par tous les moyens appropriés de coopération internationale.]

8. La coopération internationale, en particulier par l'entremise de l'AIEA, ainsi que par le biais d'autres organisations régionales et internationales appropriées, devrait être encouragée et appuyée pour contribuer à la conception, à la fabrication et à l'entretien, sur une base

* Tous les éléments de ce paragraphe sont de même rang.

régionale, d'équipements de mesure essentiels, y compris la définition de normes appropriées, pour faciliter ainsi la promotion et la coordination d'activités relatives aux applications de l'énergie nucléaire dans les domaines des sciences biologiques, de la médecine, de l'alimentation et de l'agriculture.

9. L'AIEA devrait renforcer les moyens nationaux et régionaux existants de production et de distribution de radio-isotopes nécessaires pour les utilisations pacifiques de techniques nucléaires et faciliter la mise en place de moyens nouveaux.

10. [La mise au point de réacteurs de petite et moyenne puissance spécialement adaptés aux besoins des pays en développement devrait être appuyée par la coopération internationale et d'autres moyens appropriés.]

11. [D'autres études internationales devraient être entreprises afin d'explorer la possibilité d'interconnexions internationales des réseaux et leurs incidences sur l'introduction et l'utilisation de l'énergie nucléaire.]

12. Il faut poursuivre la coopération internationale, surtout par l'entremise de l'AIEA, pour apporter des solutions aux problèmes liés au stockage à long terme et au stockage définitif des déchets radioactifs. [A cet égard, de préférence par l'intermédiaire de l'AIEA, un mécanisme international chargé de surveiller les déversements de déchets nucléaires en mer pourrait jouer un rôle essentiel.] [Il conviendrait d'encourager davantage la coopération internationale, surtout par l'intermédiaire de l'AIEA, pour trouver des solutions aux problèmes [de sécurité] du transport des matières nucléaires.]

13. L'AIEA et d'autres organisations internationales devraient demeurer des sources d'information indépendantes et objectives sur l'énergie et la technique nucléaire et aider ainsi les gouvernements à faire mieux prendre conscience des problèmes, en ce qui concerne surtout la sûreté nucléaire et la radioprotection.

14. En vue de tirer pleinement parti de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, chaque pays devrait disposer de mécanismes appropriés garantissant que la mise en oeuvre [des programmes internationaux d'appui et d'assistance] serve effectivement à son développement économique et social.

15. L'action internationale sous les auspices de l'AIEA devrait se poursuivre de sorte que la mise en valeur de l'énergie nucléaire et les utilisations des rayonnements et des radio-isotopes dans différents domaines tels que la biologie, la médecine, l'alimentation, l'agriculture, l'industrie et la protection de l'environnement, atteignent les plus hauts niveaux de sûreté nucléaire et de protection radiologique. [Des efforts devraient être entrepris pour mettre en oeuvre les recommandations de la session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire.]

16. Les travaux que l'AIEA effectue par l'intermédiaire du Groupe d'experts de haut niveau sur les mécanismes visant à faciliter - et notamment à financer - le développement nucléaire pacifique devraient être menés à bonne

fin en tant que contribution importante au renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.

17. La Conférence accueille avec satisfaction les conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. [Des travaux complémentaires devraient être effectués par l'AIEA, d'autres institutions spécialisées ainsi que les Etats Parties aux conventions, en vue d'atteindre les objectifs de ces conventions, [étant entendu que ces conventions doivent représenter le point de départ d'activités plus développées et plus complètes en ce domaine.]

18. [Des efforts devraient être entrepris sur le plan international pour assurer la protection physique de toutes matières nucléaires contre les prélèvements non autorisés, les actes de sabotage et les attaques de terroristes. A cet égard, la Conférence prend note de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.]

19. - [Pour aider à instaurer un climat propice à la coopération nucléaire internationale pacifique, il faudrait intensifier les négociations sur le désarmement en vue de conclure des accords pour arrêter et inverser la course aux armes nucléaires et prévenir une course aux armements dans l'espace. Les ressources financières, matérielles et technologiques que devrait libérer la cessation de tous les essais d'armes nucléaires et la réduction de ces armes pourraient en partie servir à étendre les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment dans les pays en développement.]

- [Pour favoriser la réalisation de cet objectif, des études devraient être consacrées aux effets d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires, à la réduction des stocks d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète, et à l'amélioration des conditions de développement de la production d'énergie nucléaire, y compris l'accroissement de l'assistance aux pays en développement au moyen d'une partie des ressources libérées.]

20. Un appui complémentaire [prévisible, assuré et suffisant] devrait être fourni au programme d'assistance et de coopération techniques de l'AIEA, notamment dans les domaines où les activités sont financées par des contributions extrabudgétaires.

21. La Conférence [reconnaît l'importance des travaux] [note en le déplorant le manque de succès] du Comité de la sécurité des approvisionnements en ce qui concerne notamment les résultats relatifs à un mécanisme d'urgence et d'appui [et à un mécanisme de révision] et recommande au Comité de poursuivre ses efforts afin de promouvoir la coopération internationale en ce domaine.

22. [L'adhésion au Traité sur la non-prolifération et l'adhésion à des accords régionaux tels que le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga par les Etats ayant qualité pour être parties à ces traités faciliteraient grandement la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.] [Les efforts visant à créer des zones dénucléarisées dans d'autres régions devraient être encouragés.]

23. [La coopération internationale serait fondamentalement renforcée en s'efforçant constamment de réaliser le principe de l'application universelle des garanties de l'AIEA à toutes les activités nucléaires pacifiques de tous les Etats.]

24. i) [La Conférence recommande que les organisations internationales, et en particulier l'AIEA et l'OMS, renforcent leurs activités de promotion dans le domaine de la médecine nucléaire et du traitement des personnes exposées aux rayonnements.] La Conférence lance un appel aux pays qui ont de l'expérience dans le domaine de la médecine nucléaire pour qu'ils poursuivent et renforcent leur coopération avec les Etats intéressés, et surtout avec les pays en développement, pour rassembler toutes les informations et connaissances utiles en ce domaine.

ii) [La Conférence reconnaît l'importance des travaux accomplis par le Centre international de physique théorique de Trieste. Une participation et un soutien technique accrus devraient être assurés au Centre, notamment par les pays développés du point de vue scientifique et technique. Il conviendrait d'encourager le développement du réseau actuel d'accords conclus entre le Centre et les laboratoires et centres nationaux qui se consacrent à la recherche en physique, y compris les applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.]

iii) L'AIEA devrait étudier les moyens [récompenses et prix] d'encourager les scientifiques des pays en développement à poursuivre des travaux de recherche dans leur pays.

b) Rôle que les institutions spécialisées et autres organismes compétents des Nations Unies devraient jouer pour favoriser la coopération internationale, et mesures recommandées

25. La CESAP, la CEA, la CESAO et la CEPALC, en collaboration avec les organisations internationales intéressées telles que le PNUD, l'ONUDI, l'UNESCO, la FAO, l'OMS et l'AIEA, et les institutions financières compétentes, devraient aider à mobiliser des ressources financières et techniques et à appuyer les programmes nationaux qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des pays en développement dans ce domaine.

26. Les organismes internationaux et régionaux, notamment l'AIEA, l'ONUDI, le PNUD, la FAO et l'OMS devraient s'efforcer d'accroître la coordination de leurs programmes de coopération technique.

27. Un soutien international, interrégional et bilatéral devrait continuer à être apporté au renforcement de l'infrastructure industrielle et institutionnelle requise pour l'introduction de l'énergie nucléaire. Les mesures que les pays d'une même région pourraient prendre conjointement en vue de la réalisation de cet objectif devraient être étudiées et, le cas échéant, appuyées.

28. [Des efforts devraient être entrepris par les [organismes] internationaux intéressés pour élaborer dès que possible des mesures internationales, y compris un accord, pour prévenir toute attaque armée ou terroriste contre toute installation nucléaire.]

c) Mesures de coopération bilatérale, multilatérale, régionale et interrégionale pour l'échange d'informations et de technologies dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

29. Un appui international, à la fois financier et technique, devrait continuer à être fourni aux centres nationaux, régionaux et interrégionaux en vue de faciliter un transfert de technologie approprié dans ces domaines.

30. Les pays voisins et les pays de chaque région sont encouragés à élaborer des accords ou d'autres dispositions appropriées concernant des questions d'intérêt commun relatives à des installations nucléaires.

31. Un renforcement de la coopération internationale est aussi recommandé en vue de la création de laboratoires régionaux et nationaux de normalisation des appareillages de dosimétrie et de radiométrie en général.

32. Les pays de chaque région devraient s'efforcer de renforcer la coopération et la coordination entre leurs organisations nationales compétentes dans ce domaine.

33. Les accords de coopération régionaux de l'AIEA pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine, ainsi que le Comité de liaison nordique pour l'énergie atomique, qui offrent des exemples de coopération régionale satisfaisante concernant les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, pourraient servir de modèles pour des accords régionaux de coopération dans d'autres régions du monde.]

VI. RAPPORT DES GRANDES COMMISSIONS : RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION

A. Introduction

102. A sa première séance plénière, le 23 mars 1987, la Conférence a créé deux grandes commissions et a assigné à la deuxième Commission les points 6 et 7 de l'ordre du jour, libellés comme suit :

Rôle de l'énergie d'origine nucléaire dans le développement économique et social (point 6) ;

Rôle des autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire (alimentation et agriculture, santé et médecine, hydrologie, industrie, etc.) dans le développement économique et social (point 7).

103. A sa première séance plénière, la Conférence a élu M. Ikka Makipentti (Finlande) Président de la deuxième Commission.

104. La deuxième Commission a siégé du 24 mars au 3 avril 1987 et a tenu 18 séances.

105. A sa troisième séance, la Commission a élu les autres membres du Bureau ci-après :

Vice-Présidents : M. Rex Nazaré Alves (Brésil),
M. M. Ghazali (Malaisie)
M. K. Przewlocki (Pologne),

Rapporteur : M. Ayodele J. Coker (Nigéria).

106. A sa 18ème séance, le 3 avril 1987, la Commission a adopté le rapport suivant.

B. Résumé des travaux

107. La deuxième Commission a entendu au total 103 rapports faits par les délégations qui ont porté sur une large gamme de sujets concernant la technologie nucléaire et ses applications. La présentation des rapports a été suivie de questions posées aux orateurs et de débats sur les points soulevés. Après que tous les rapports eurent été présentés, les conclusions et les recommandations relatives aux points de l'ordre du jour dont la Commission était saisie ont fait l'objet d'un débat général. Le présent chapitre constitue le résumé des rapports présentés et des débats de la Commission. Les résumés des rapports présentés à la Commission figurent dans une série de documents publiés sous les cotes A/CONF.108/C.2/REP./ABSTRACTS 1 à 17. La liste des rapports présentés à la Commission est donné dans l'annexe III au présent rapport.

108. La Commission est convenue que ces rapports constituaient un ensemble très utile d'informations importantes portant sur une large gamme de sujets concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et qu'ils devraient être plus largement diffusés. Elle a donc recommandé qu'ils soient publiés et a suggéré que la Conférence prie le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues à cet effet.

109. La participation étendue et active de l'AIEA dans tous les domaines de la coopération concernant l'énergie nucléaire a été clairement reflétée dans tous les exposés et débats. La discussion a aussi révélé plusieurs points de vue et concepts susceptibles de donner une nouvelle impulsion aux travaux de l'AIEA et d'en renforcer le rôle d'organisme central pour la coopération mondiale dans le domaine nucléaire.

1. Planification de l'énergie nucléaire

110. La deuxième Commission a commencé ses travaux en passant en revue le sujet général de la planification de l'énergie nucléaire, y compris ses aspects techniques, économiques et financiers. Elle a été saisie à ce sujet de 13 rapports.

111. Sept rapports traitaient des programmes énergétiques de divers pays. Quatre d'entre eux (Belgique, Espagne, France, République démocratique allemande) reflétaient l'expérience de pays industriels plus avancés, tandis que trois autres (Brésil, Chine et Egypte) offraient une perspective intéressant les pays en développement. Deux rapports portaient sur la coopération régionale en matière de développement nucléaire, d'une part, entre les pays nordiques et, d'autre part, entre les pays membres du CAEM; deux rapports traitaient de la question du financement de l'énergie nucléaire : le premier (France) passait en revue les contraintes financières qui pesaient sur les projets d'aménagement nucléaire dans les pays en développement et fournissait certaines idées en vue de résoudre ces problèmes; le second (Egypte) reflétait les vues d'un pays en développement bénéficiaire; enfin, deux rapports de la République fédérale d'Allemagne traitaient des modèles informatiques et comportaient une analyse consacrée à la planification de l'énergie nucléaire dans un pays en développement, l'Indonésie.

112. Les rapports et les débats concernant la question de la "planification de l'énergie nucléaire" ont fait ressortir les points suivants.

a) Considérations générales

113. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait d'intégrer la planification de l'énergie nucléaire dans les stratégies globales en matière d'énergie qui définissaient les besoins énergétiques et les options disponibles pour répondre à ces besoins. Selon eux, l'évaluation de ces stratégies pourrait porter notamment sur l'opportunité, le coût et les avantages de ces options.

b) Aspects économiques et financiers

114. Certains orateurs ont indiqué que les questions concernant le financement, en particulier l'appui financier international, et la nécessité du transfert de technologie figuraient parmi les problèmes majeurs des pays en développement.

115. Certains orateurs ont déclaré que les projets électronucléaires se heurtaient à de sérieux problèmes de financement dans de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Certains pays en développement ont proposé que la Banque mondiale ou des banques régionales financent des projets

électronucléaires au moyen de prêts à long terme à des conditions favorables. Certains pays développés estimaient que ces questions de financement relevaient du domaine des transactions commerciales bilatérales.

116. Un orateur d'un pays développé a déclaré que les pays cherchant à financer des projets électronucléaires pourraient faciliter ce financement en prenant certaines mesures : a) création d'un fonds d'affectation spéciale pour la part nationale du financement requis, en tant que preuve de l'engagement souscrit; b) obtention de tous les permis, autorisations, licences, etc., pour l'ensemble des projets, les retards dans ces domaines se révélant coûteux; c) adoption de dispositions pour que l'électricité soit vendue à un prix qui couvre les coûts de production et permette de rembourser les prêts.

117. Certains orateurs ont indiqué qu'il était insuffisamment reconnu que le financement d'une centrale nucléaire ne constituait pas la seule dépense à envisager pour l'utilisation de l'énergie nucléaire. La mise en place de l'infrastructure nécessaire (au minimum un système de régulation et des moyens d'exploitation et d'entretien) représentait aussi une dépense considérable, de même que la distribution de l'électricité. La création au niveau local de moyens de fabrication, etc., dans la perspective d'une future autonomie, constituait également une énorme charge financière. Parallèlement, certains orateurs de pays en développement ont souligné que l'autonomie aiderait, dans le long terme, à surmonter les difficultés de balance des paiements.

118. En ce qui concerne le financement de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, plusieurs orateurs ont mentionné les travaux du Groupe d'experts principaux de l'AIEA qui devait faire rapport sur cette question en mai. Un autre orateur a indiqué que ce Groupe d'experts étudiait certaines propositions concernant les directives de l'OCDE sur le financement nucléaire et que ces dernières mériteraient d'être examinées avec soin.

119. Certains orateurs ont mentionné le modèle construction-exploitation-transfert (CET) en tant que moyen possible de montage financier des projets électronucléaires dans les pays en développement. Une "coentreprise publique d'électricité", avec prise de participation de la compagnie d'électricité et d'autres organismes du pays bénéficiaire, ainsi que de fournisseurs étrangers et d'organismes de financement, serait chargée du financement, de la construction et de l'exploitation de la centrale nucléaire pendant la période nécessaire au service des dettes contractées. Ce modèle pourrait garantir aux institutions financières étrangères que les risques du projet seraient réduits au minimum, ce qui faciliterait l'allocation de prêts aux projets électronucléaires dans les pays en développement.

120. Plusieurs orateurs ont exprimé l'opinion que les difficultés de financement de certains projets électronucléaires pourraient être beaucoup atténuées par l'amélioration des conditions actuelles du consensus de l'OCDE, notamment - et essentiellement - par la baisse des taux d'intérêt grâce à la récupération du supplément de 1 % pour les projets électronucléaires; par l'allongement des délais de remboursement et l'assouplissement des différés d'amortissement; par la combinaison de prêts à des conditions favorables et de crédits à l'exportation; par l'utilisation des aides accordées aux projets nucléaires pour assurer la formation dans le domaine de l'infrastructure; par l'interconnexion des réseaux et par d'autres services apparentés.

c) Coopération régionale et internationale

121. Certains orateurs ont indiqué que des efforts de coopération régionale seraient très utiles, même si les objectifs de chacune des parties étaient différents. Toutefois, ces arrangements exigeaient un appui politique bien défini, un cadre structurel et des fonds pour financer les projets communs. On a fait remarquer qu'en prenant ces dispositions, on pourrait éviter de créer de grandes bureaucraties centralisées, mais qu'un suivi permanent devait être assuré, notamment en adaptant le programme compte tenu de l'évolution des objectifs des participants.

122. Selon certains orateurs, l'expérience de nombreux pays, par exemple des pays nordiques, montrait que les efforts de recherche-développement étaient indispensables à l'exploitation de l'énergie nucléaire et que ces efforts devaient être poursuivis en commun. Quelques auteurs ont fait observer que pour répondre à ce besoin au service des pays en développement, l'AIEA pourrait intensifier son rôle pour assurer l'échange et le transfert des données techniques et scientifiques nécessaires ainsi que pour promouvoir et coordonner les projets communs de recherche-développement.

d) Modèles informatiques pour la planification de l'énergie

123. Sur un plan plus technique, certains orateurs ont indiqué que la modélisation informatique de la situation énergétique d'un pays pourrait fournir une assistance importante en vue d'évaluer le rôle que l'énergie nucléaire pourrait jouer, parmi les autres sources d'énergie, pour poursuivre le développement économique et social. On disposait de modèles de planification énergétique, tels que ceux qu'avaient mis au point la République fédérale d'Allemagne et l'AIEA, qui pourraient fournir aux pays en développement des données utiles pour leurs plans énergétiques. Le programme informatique WASP pour la planification des réseaux électriques, dont une version pourrait être utilisée sur des ordinateurs personnels, avait été employé dans certains pays comme technique de base en vue de planifier l'expansion des réseaux électronucléaires. Ces pays pourraient partager leur expérience avec d'autres pays qui n'avaient pas encore recours à des modèles de ce genre, peut-être par l'intermédiaire des projets de coopération régionale de l'AIEA.

2. Tendances et perspectives dans le domaine
de la production d'énergie nucléaire

124. Il a été présenté 17 rapports sur le thème des tendances et des perspectives dans le domaine de la production d'énergie nucléaire : 14 émanaient de pays développés (Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, République fédérale d'Allemagne, Tchécoslovaquie et URSS), deux de pays en développement (Brésil et Iraq) et un d'une organisation intergouvernementale (l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE).

125. Neuf rapports, émanant de la Belgique, du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Iraq, de la République fédérale d'Allemagne, de la Tchécoslovaquie et de l'URSS, relataient l'expérience acquise par ces pays en ce qui concerne la mise au point et l'exploitation de centrales nucléaires de grande puissance; deux rapports, l'un du Canada et l'autre de l'URSS, portaient sur les réacteurs de faible puissance destinés à produire de la

chaleur et de l'électricité; trois rapports, de la Belgique, de la Finlande et de la France étaient consacrés à l'infrastructure requise pour les programmes électronucléaires; et trois rapports, du Canada, de l'Espagne et de la France, traitaient de l'extraction des minerais d'uranium et du traitement des combustibles nucléaires.

a) Considérations générales

126. De nombreux orateurs ont fourni des exemples à l'appui de l'opinion que l'énergie nucléaire était une autre source d'énergie électrique importante et viable, que les centrales nucléaires pouvaient être exploitées dans des conditions de sécurité, que la production d'électricité d'origine nucléaire pouvait soutenir la concurrence des autres sources d'énergie et qu'elle présentait certains avantages du point de vue de la protection de l'environnement. Il a été indiqué que le recours à l'énergie nucléaire était, pour de nombreux pays, le seul moyen économique de faire face à leurs besoins d'électricité.

127. Cependant, un certain nombre d'orateurs ont noté que dans certains autres pays, ces considérations pouvaient ne pas s'imposer avec autant de force étant donné les circonstances spécifiques qui y régnaient.

128. Certains orateurs ont indiqué que dans plusieurs pays utilisant l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, l'expérience acquise lors de l'exploitation des centrales nucléaires montrait que même compte tenu des prix actuels relativement bas des combustibles fossiles, l'énergie nucléaire offrait un moyen compétitif, sûr et fiable d'assurer la production de la charge de base d'électricité. L'expérience de ces pays prouvait que les objectifs fixés pour la production de l'énergie nucléaire avaient été atteints et que l'énergie nucléaire resterait pour eux, dans un avenir prévisible, une source majeure d'énergie.

b) Conception et mise au point des réacteurs

129. Certains orateurs ont indiqué que l'adoption de conceptions et de pratiques normalisées pour les réacteurs pouvait aider à réduire les délais de construction et l'investissement initial, contribuant ainsi à la viabilité de l'énergie nucléaire en tant que source économique d'énergie nucléaire. Il a été déclaré en outre que la normalisation devrait être recherchée d'une manière telle qu'elle n'entrave pas les innovations techniques.

130. Certains orateurs ont indiqué que de nombreux pays en développement préféreraient avoir des réacteurs de petite ou moyenne puissance vu le développement limité de leur réseau et de leur infrastructure. Ils ont déclaré que les réacteurs de faible et de moyenne puissance étaient susceptibles de mieux répondre aux besoins des pays en développement à certains égards, notamment parce qu'ils exigeaient moins d'investissements, que leurs délais de construction étaient moindres et qu'ils s'adaptaient mieux à de petits réseaux électriques. De l'avis de certains autres orateurs, des travaux plus poussés restaient nécessaires pour surmonter divers obstacles, notamment le montant élevé de coûts d'investissements spécifiques par rapport aux autres installations productrices d'énergie et une expérience encore insuffisante de l'exploitation. Un orateur a estimé que pour qu'un petit réacteur à eau légère de la nouvelle génération donne de bons résultats, il

faudrait en modifier sensiblement la conception technique et ne pas se contenter d'une réduction d'échelle de centrales plus puissantes. Certains orateurs ont noté que certains pays avaient réalisé des progrès considérables dans la conception des réacteurs de petite et moyenne puissance.

131. Deux orateurs ont indiqué que les réacteurs de faible ou de moyenne puissance pourraient être employés utilement pour assurer la production combinée d'électricité et de chaleur, cette dernière étant utilisée pour le chauffage urbain ou des traitements thermiques, surtout dans des zones éloignées ou d'accès difficile.

c) Infrastructure d'appui à l'énergie nucléaire

132. Certains des orateurs ont indiqué que pour entreprendre un programme électronucléaire, il fallait une infrastructure adéquate, dont les éléments suivants paraissaient particulièrement importants : dimensions appropriées et intégration du réseau électrique pour assurer la compatibilité avec la dimension du réacteur, compétence du personnel, recyclé périodiquement de préférence à l'aide de simulateurs et d'ordinateurs; infrastructure industrielle; organe national de surveillance et de réglementation, chargé d'assurer la supervision dès le début du projet; moyens de recherche-développement, en particulier dans les domaines de la sûreté, du fonctionnement et, le cas échéant, du cycle du combustible; moyens de formation pour assurer en continu la formation du personnel, tels que réacteurs de recherche ou de formation ou stages pratiques.

133. Lors du débat, certains orateurs ont indiqué que pour assurer le développement à long terme de l'énergie nucléaire dans les pays en développement, une participation efficace des industries locales était indispensable. Cette participation était particulièrement importante pour résoudre les problèmes quotidiens d'exploitation et d'entretien. Elle offrait par ailleurs la base et l'infrastructure techniques indispensables à une exploitation sûre des centrales nucléaires et contribuait en même temps à surmonter les obstacles rencontrés par les pays en développement en ce qui concerne la balance des paiements. Certains orateurs ont déclaré que la coopération internationale pour assurer le transfert de technologie serait avantageuse tant pour les pays en développement que pour les pays développés.

134. Certains orateurs ont indiqué que l'interconnexion des réseaux électriques pourrait apporter des avantages. Notamment, elle pourrait assurer la faisabilité économique et technique de centrales nucléaires de dimensions spécifiques, éliminer certaines restrictions en matière d'implantation et réduire le niveau optimal de la capacité de réserve, ce qui optimiserait les dépenses d'équipement.

3. Tendances et perspectives des autres applications de l'énergie nucléaire

135. Au sujet des tendances et perspectives des autres applications de l'énergie nucléaire, les 29 rapports présentés à la Commission portaient sur les applications des techniques nucléaires dans les domaines suivants : recherche scientifique, traitement des aliments, agriculture, médecine, hydrologie et industrie.

136. Douze rapports, émanant des pays suivants : Belgique, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Espagne, Finlande, Hongrie, Japon, Pologne, République démocratique allemande et URSS, décrivaient les programmes nationaux portant sur de multiples applications de l'énergie nucléaire; trois rapports, de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie, portaient sur la production des radio-isotopes et la dosimétrie, l'un d'eux signalant un projet conjoint avec l'AIEA; trois rapports, de l'Espagne, des Etats-Unis et des Pays-Bas, analysaient les utilisations des réacteurs nucléaires pour la recherche scientifique et à d'autres fins; trois rapports, des Etats-Unis, de la France et de l'URSS, exposaient les résultats des techniques nucléaires en médecine; cinq rapports, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas et de la RSS d'Ukraine étudiaient les applications dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture; trois rapports, de la République fédérale d'Allemagne, de la Pologne et de l'URSS, décrivaient les applications de l'énergie nucléaire dans l'industrie, la géologie et l'hydrologie.

a) Considérations générales

137. Plusieurs orateurs ont indiqué que la plupart des pays avaient mis en route des programmes pour utiliser l'énergie nucléaire dans des domaines tels que l'emploi des isotopes et des rayonnements dans l'agriculture, l'industrie, la santé et la médecine, l'hydrologie, etc. Le niveau et le contenu des programmes variaient selon les pays, mais on constatait que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans ces applications avait et pourrait continuer d'avoir une grande incidence sur le développement social et économique de l'humanité.

138. Un certain nombre d'orateurs ont déclaré que les méthodes et les techniques nucléaires avaient été étudiées et étaient prêtes à être appliquées dans les pays en développement. On a noté le rôle important de la Division mixte FAO/AIEA dans la fourniture d'une assistance et de conseils pour l'utilisation des techniques nucléaires en agriculture.

139. Des orateurs de nombreux pays se sont déclarés convaincus que les utilisations autres que la production d'électricité pouvaient jouer un rôle important dans le progrès économique et social. Durant le débat, certains orateurs ont noté qu'il serait nécessaire de resserrer la coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire pour des applications telles que l'emploi des isotopes et des rayonnements dans l'agriculture, l'industrie, la santé et la médecine, l'hydrologie, etc. Certains orateurs de pays en développement ont indiqué qu'ils avaient éprouvé des difficultés à obtenir et à entretenir les matériels les plus récents et à former du personnel capable d'appliquer efficacement les diverses techniques actuellement mises au point. Il a été noté que l'AIEA jouait un rôle important dans le transfert de ces techniques aux pays en développement. Plusieurs orateurs ont souligné que ces activités devraient être élargies.

140. Certains orateurs ont noté que ces techniques avaient des applications plus larges, étaient facilement adaptables, exigeaient relativement peu de capital et donnaient des résultats rapides, et qu'elles pouvaient jouer un rôle important dans le progrès économique et social des pays. Dans ce contexte, un orateur a souligné l'importance de l'évaluation quantitative de ces effets.

141. Un certain nombre d'orateurs ont noté des progrès substantiels dans l'emploi des radio-isotopes et des rayonnements nucléaires. De nombreux pays tiraient de grands avantages économiques de l'emploi des isotopes et des rayonnements ainsi que de la technique des accélérateurs dans les industries chimiques, métallurgiques, mécaniques et électriques, la câblerie, les textiles, etc. On avait enregistré aussi de grands succès dans le développement de la médecine nucléaire, du diagnostic par radio-isotopes et de la radiothérapie. Non seulement les méthodes de la physique nucléaire pour l'analyse élémentaire des substances étaient largement utilisées dans la recherche de laboratoire, mais elles étaient aussi devenues des techniques industrielles.

142. Certains orateurs ont souligné un certain nombre de tendances prometteuses dans un proche avenir qui trouveraient de larges applications dans la pratique, notamment : l'utilisation des rayonnements ionisants pour la conservation des denrées alimentaires et des matières premières; l'utilisation de plus en plus grande en agriculture des méthodes radiogéniques pour produire de nouvelles variétés et de nouveaux types ainsi que pour combattre les insectes et micro-organismes nuisibles; l'utilisation croissante en médecine nucléaire de la tomographie à émission de positrons qui devenait un puissant moyen de diagnostic précoce des maladies humaines graves.

b) Recherche-développement

143. Selon certains orateurs, une expérience de plus de trois décennies dans la conception et la construction de réacteurs de recherche dans de nombreux pays montrait que les petits réacteurs de recherche pourraient aussi catalyser une large gamme de transfert de technologie vers les pays en développement. Certains orateurs ont également noté que des programmes de recherche-développement nucléaire pourraient être réalisés indépendamment des besoins électronucléaires. Ils pourraient contribuer à la formation du personnel et conduire à l'exploitation de l'énergie nucléaire.

144. Il a été noté que les réacteurs de recherche pourraient jouer un rôle important dans la formation de personnel dans différents domaines de la science et de la technologie et fournir une base pour les autres utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

c) Santé et médecine

145. Plusieurs orateurs ont noté que la production de radio-isotopes et de préparations pharmaceutiques marquées par les réacteurs de recherche pourrait constituer une application importante de l'énergie nucléaire dans de nombreux pays, y compris ceux où aucun programme électronucléaire n'avait été entrepris. La coopération internationale, en particulier par l'entremise de l'AIEA, s'est révélée utile pour le lancement d'une production locale et régionale des isotopes les plus importants destinés aux usages cliniques et industriels courants. Certains orateurs ont mentionné que les pays qui ne disposaient pas d'installations pour produire des radio-isotopes pourraient en importer afin de mettre en place des programmes suffisants pour appliquer les radio-isotopes dans certains domaines.

146. Certains orateurs ont noté que la radiostérilisation des produits médicaux était largement utilisée aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

147. Plusieurs orateurs ont souligné que les nouvelles techniques qui se faisaient jour dans le domaine de la médecine nucléaire promettaient des progrès continus en ce qui concerne le diagnostic et la thérapeutique. Une coopération internationale serait nécessaire à cet égard si l'on voulait que tous les Etats profitent pleinement des possibilités offertes par ces techniques.

148. Selon certains orateurs un nouveau domaine de la médecine nucléaire était la tomographie par émission de positrons (TEP) qui fournissait une imagerie quantitative des processus physiologiques et biochimiques chez l'être vivant et possédait des caractéristiques chimiques et physiques supérieures. Les progrès biomédicaux et les connaissances nouvelles provenant au départ des études de TEP pourraient être appliqués à des domaines moins complexes, notamment à l'utilisation de systèmes de sondes à positrons sans imagerie et de la tomographie informatisée par émission unique de photons (SPECT), faisant appel aux préparations pharmaceutiques marquées plus classiques de la médecine nucléaire.

d) Alimentation, agriculture et hydrologie

149. D'après un certain nombre d'orateurs, la technologie des rayonnements était sans danger et largement acceptée pour de nombreuses applications. Elle pouvait permettre d'apporter dans l'immédiat d'importantes contributions à la résolution de problèmes alimentaires critiques sur le plan mondial.

150. Dans le domaine de la sélection par mutation, plusieurs orateurs ont signalé que de nouvelles variétés de mutants avaient été obtenues et fournies aux agriculteurs. Il s'agissait de nouvelles variétés de riz, de blé, de légumineuses, de fruits et de légumes. La Chine, par exemple, a indiqué que 190 variétés de mutants avaient été diffusées et cultivées sur huit millions d'hectares.

151. Dans le domaine de l'irradiation des aliments, neuf orateurs ont exposé les activités réalisées dans les pays et présenté des listes de produits irradiés actuellement acceptés pour la consommation humaine. Pour les pommes de terre, l'ail, les oignons, les épices et d'autres produits, un certain nombre de pays ont adopté une commercialisation sans réserve. La Commission OMS/FAO du Codex Alimentarius a adopté en 1983 une "norme générale pour les aliments irradiés" et un code de pratique selon lesquels les denrées irradiées jusqu'à 10 kGy sont considérées sans réserve comme propres à la consommation humaine, sans autres essais toxicologiques. Plusieurs orateurs ont préconisé que la Norme générale joue un rôle important dans la prise des décisions sur le plan national.

152. Plusieurs orateurs ont indiqué que l'élaboration de règlements sur l'irradiation des aliments et l'acceptation de cette technique par la population étaient envisagées dans un certain nombre de pays. Les représentants ont été invités à utiliser de manière critique leurs ressources nationales pour passer en revue les données scientifiques et techniques dans cet important domaine, ce qui pourrait aboutir à des directives internationales servant de base pour les prescriptions en matière de commerce international.

153. Un certain nombre d'orateurs ont exposé l'application de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre les ravageurs. Le Japon et l'Italie ont présenté des exemples d'éradication des mouches des fruits sur de grandes superficies. Cette technique est également appliquée dans certains pays d'Afrique pour combattre la mouche tsé-tsé. Un certain nombre d'autres orateurs ont présenté les plans de leur pays en vue d'utiliser cette technique. D'autres applications utiles des techniques nucléaires dans les études sur la fertilité des sols, la nutrition des plantes et la production animale ont été exposées.

154. Il a été noté que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'application des techniques des radio-indicateurs à la pédologie, aux programmes d'utilisation des engrais, aux études sur l'irrigation et à l'hydrologie.

e) Industrie

155. On a exprimé l'opinion que la technologie des rayonnements et des isotopes était extrêmement utile pour moderniser les industries et qu'elle avait apporté des avantages sociaux et économiques. L'irradiation était de plus en plus utilisée dans les industries pour fabriquer des produits nouveaux et de haute qualité et pour économiser l'énergie.

156. Il a été noté que les jauges isotopiques étaient largement utilisées pour l'automatisme industriel et que l'utilisation d'essais non destructeurs par radiographie s'étendait dans le monde entier. Le calibrage radiométrique et la technique des radio-indicateurs dans la commande et l'optimisation des processus industriels avait atteint un niveau élevé. Dans certains cas, les avantages pouvaient être dix fois plus grands que les coûts.

4. Sûreté nucléaire et protection radiologique

157. Quinze rapports sur la sûreté nucléaire et la protection radiologique ont été présentés à la Commission par huit pays, dont huit rapports consacrés à la sûreté des installations nucléaires (émanant de l'Autriche, du Canada, de l'Espagne, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la RSS de Biélorussie et de la Suède). Six rapports sur la radioprotection (de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, de l'Espagne, des Etats-Unis et de la Suède) et un sur la planification des interventions (du Danemark).

a) Sûreté des installations nucléaires

158. Un certain nombre d'orateurs ont indiqué que la sûreté était constamment étudiée et que les systèmes et pratiques de sûreté étaient constamment améliorés à partir d'analyses de conception, d'analyses de risque et de l'expérience acquise en cours d'exploitation. La coopération internationale et l'échange de renseignements sur le plan mondial avaient une contribution importante à apporter à ce processus.

159. Un orateur a noté qu'un incident nucléaire survenant n'importe où dans le monde pouvait avoir des répercussions à l'échelle mondiale. Outre les effets sur la santé et l'environnement, ce type d'incident pourrait avoir une incidence sur les programmes électronucléaires de plusieurs autres pays.

160. Certains orateurs ont noté que les données fournies par la recherche sur la sûreté, qui exigeaient un personnel hautement qualifié et un matériel spécialisé, représentaient un facteur important pour la sûreté d'exploitation des réacteurs nucléaires. De nombreux pays et organisations internationales entreprenaient des études de sûreté d'intérêt commun. Le partage des données d'analyse de sûreté pourrait contribuer pour beaucoup à assurer la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires et à en améliorer le niveau. La coopération internationale dans ce domaine était essentielle.

161. Un orateur a exposé comment un pays qui ne possédait pas de centrales nucléaires pouvait aussi élaborer un programme de sûreté nucléaire, apportant ainsi une contribution à la coopération internationale en ce domaine. Il a été fait référence aux programmes de coopération internationale en matière de sûreté de l'AIEA et de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE.

162. Certains orateurs ont noté qu'il incombait à chaque pays de réduire au minimum les doses collectives et cumulées de rayonnements auxquelles la population était exposée et dans lesquelles l'exposition à des fins de diagnostic médical représentait une part importante. Dans l'exercice de cette responsabilité, les pays pouvaient recevoir un appui important du réseau AIEA/OMS de laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie. Ce réseau offrait un bon exemple de coopération internationale.

163. Un orateur a noté qu'il était essentiel, pour des programmes efficaces de sûreté nucléaire, que les entreprises d'électricité soient dirigées de manière ferme et active. A cet égard, certains orateurs ont souligné la nécessité d'une interaction continue entre la direction des entreprises et les pouvoirs de réglementation. L'autorité et la responsabilité de la direction orientées vers des réalisations efficaces étaient des facteurs essentiels si l'on voulait assurer un haut niveau de sûreté et d'exploitation.

164. Un orateur a souligné que, dans les centrales nucléaires, les opérateurs jouaient un rôle essentiel. Ce personnel devait avoir les compétences et la formation nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Le recyclage régulier, comportant si possible une formation sur simulateur, et l'utilisation de l'information sur les incidents et accidents que peut entraîner l'exploitation des centrales constituaient un moyen efficace d'améliorer ces compétences. L'échange entre pays exploitant des réacteurs de puissance d'informations sur les incidences et accidents représentait un autre aspect essentiel de la formation.

b) Radioprotection

165. Un orateur a noté que l'évaluation des risques pour la santé supposait que l'on définisse et quantifie les effets potentiellement nuisibles pour la santé susceptibles de résulter d'expositions à des agents physiques et chimiques dans l'environnement. Certains orateurs ont noté que de nombreux pays utilisant l'énergie nucléaire avaient des programmes appropriés de radioprotection et appliquaient des normes internationales, telles que celles de la CIPR. Ces normes avaient été formulées de manière prudente, compte tenu de certaines des incertitudes marquant l'évaluation du risque radiologique. De fait, les effets éventuels des techniques nucléaires sur la santé pouvaient ne se faire sentir que des dizaines d'années après des expositions accidentelles ou des rejets de radionucléides dans l'environnement. C'est

pourquoi ces risques étant difficiles à évaluer, on procédait avec prudence. Pour des mesures plus précises, on utilisait des modélisations mathématiques pour projeter les transports de radionucléides dans l'environnement, évaluer les niveaux d'exposition des populations et prévoir les effets sur la santé à court et à long terme.

166. Un orateur a noté que l'évaluation des risques radiologiques comportait les principales incertitudes suivantes qui seraient toujours présentes dans les hypothèses prudentes et les contraintes dues aux modèles : insuffisance des mesures effectuées dans l'environnement pour pouvoir valider les modèles; incertitude du calcul des effets de faible dose sur la santé par extrapolation à partir de doses élevées et de débits de doses élevés; manque de renseignements sur les risques comparés de divers types de rayonnements; et difficultés rencontrées pour distinguer entre les effets des expositions concomitantes à des rayonnements et à des produits chimiques. D'autres orateurs ont souligné que, même si les techniques actuelles d'évaluation des risques radiologiques étaient adéquates du point de vue de la sûreté, des efforts constants d'évaluation des risques sanitaires dans le domaine nucléaire étaient nécessaires pour améliorer le processus de prise de décision concernant l'utilisation des techniques nucléaires.

167. Un orateur a souligné l'importance de la formation dans le domaine de la radioprotection.

c) Planification des interventions et préparation aux situations d'urgence

168. S'appuyant sur l'expérience récente, un orateur a décrit un système de matériel informatisé de mesure de doses qui pouvait fournir un tableau d'ensemble des mesures de rayonnement dans les délais les plus brefs pour un certain nombre de zones géographiques. L'orateur a souligné en outre l'importance de l'utilisation d'un modèle de ce genre pour la préparation aux situations d'urgence.

5. Gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs

169. La Commission a entendu douze rapports sur le thème de la gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs, présentés par l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, les Etats-Unis, la France et la Suède.

170. Plusieurs orateurs ont noté que l'élimination des déchets radioactifs était pour le public l'un des principaux sujet d'inquiétude concernant l'électronucléaire. Plusieurs orateurs ont estimé qu'il était possible d'y répondre de façon satisfaisante, les techniques de gestion de déchets exigées pour l'exploitation des centrales et autres installations nucléaires étant tout à fait au point et des installations appropriées pouvant être utilisées avec succès. De même la conception, la réalisation technique et l'exploitation des installations de stockage et d'évacuation des déchets intermédiaires ne posaient pas de problèmes.

171. Certains orateurs ont indiqué que pour le stockage, la gestion et l'élimination à long terme des déchets de haute activité, des travaux considérables de recherche étaient effectués et que des options viables étaient disponibles, même s'il restait des travaux supplémentaires à effectuer. Plusieurs orateurs ont fait état de progrès considérables,

notamment dans la recherche sur le traitement et le conditionnement poussés des déchets, en vue de veiller à ce que les options disponibles soient les meilleures qui puissent être raisonnablement réalisées.

172. Un orateur a noté qu'un programme bien conçu de gestion de déchets, adapté au programme d'utilisation de l'énergie nucléaire d'un pays donné, pouvait accroître la confiance du public et faire mieux accepter l'énergie nucléaire. Une coopération étendue dans ce domaine sur le plan international pourrait aider à atteindre cet objectif.

173. Plusieurs orateurs ont indiqué que les formations géologiques profondes offraient les meilleures possibilités à long terme d'élimination sûre du combustible irradié et des autres déchets fortement radioactifs. Un orateur a noté qu'on évaluait actuellement dans son pays trois sites différents, en procédant à la description détaillée des caractéristiques de chaque site, et que l'on envisageait aussi un système de stockage sous surveillance avec possibilité de reprise afin d'améliorer l'efficacité des opérations de manutention et de transport.

174. Selon certains orateurs, les coûts concernant la gestion et le stockage définitif du combustible irradié et des déchets nucléaires ainsi que le déclassement des centrales nucléaires étaient estimés à 5-10 % du coût de l'électricité d'origine nucléaire. Une coopération internationale active serait indispensable pour que les programmes nationaux dans ce domaine soient couronnés de succès. Un orateur a noté que son pays participait actuellement à cette coopération et qu'il cherchait à aider d'autres pays à planifier leur système nationale d'élimination des déchets nucléaires.

175. Un orateur a fait le point de l'état des moyens et des techniques disponibles dans son pays en matière de déclassement d'installations nucléaires et a souligné l'importance qu'il convenait de donner à ce problème.

6. Aspects juridiques, administratifs et réglementaires : pratiques et expérience

176. Treize rapports ont été présentés à la Commission sur les pratiques et l'expérience concernant les aspects juridiques, administratifs et réglementaires par la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, le Mexique, la République démocratique allemande, la République fédérale d'Allemagne et la Suède.

177. L'analyse de risque fondée sur le calcul des probabilités a été examinée par certains orateurs (Chine, Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne). Cette méthode, utilisée pour l'analyse générale de la conception et de l'exploitation des centrales nucléaires, était de plus en plus utilisée pour évaluer la sûreté nucléaire et pour élaborer et améliorer les prescriptions en matière de sûreté nucléaire.

178. Certains orateurs ont mentionné les conventions internationales récentes sur la notification rapide en cas d'accident susceptible d'avoir des effets transfrontières importants, et sur l'établissement d'un cadre pour la fourniture d'une assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique. Certains orateurs ont souligné l'importance de ces conventions

en tant qu'exemples d'action rapide et appropriée visant à répondre aux besoins existants grâce à la coopération internationale.

179. Plusieurs orateurs ont fait ressortir l'importance de la planification des interventions pour l'exploitation des centrales nucléaires. Des dispositions législatives avaient été prises dans certains pays pour planifier les mesures à prendre afin de réduire au minimum l'exposition de la population à des rejets hors site de matières radioactives à la suite d'accidents de réacteur. D'autres pays envisageaient de prendre de telles mesures dans le cadre de leur planification intérieure, en vue de l'exploitation de réacteurs commerciaux.

7. Formation du personnel

180. Quatre rapports ont été consacrés à la formation du personnel par le Brésil, les Etats-Unis, la France et la République démocratique allemande.

181. Certains orateurs ont indiqué que la collaboration internationale jouait déjà un rôle important dans l'élaboration et l'exécution des programmes de formation de nombreux pays. Un certain nombre d'orateurs ont reconnu que l'assistance internationale avait un rôle important à jouer pour créer de nouveaux programmes régionaux de formation et développer les programmes actuels, y compris ceux de l'AIEA. Un orateur a souligné la nécessité de perfectionner les programmes mentionnés. Il importait que les thèmes de formation aient trait spécialement à des besoins nationaux. Parmi les thèmes suggérés de ces programmes de formation figuraient l'exploitation des réacteurs, la gestion des déchets, la prospection de l'uranium, l'assurance de qualité, la fabrication du combustible, la production de radio-isotopes, les dispositions réglementaires et les essais non destructifs.

182. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que du personnel très motivé et ayant reçu une formation de qualité était indispensable au développement satisfaisant de l'énergie nucléaire et au fonctionnement sûr des centrales nucléaires. Des orateurs de divers pays ont exposé les dispositions qui avaient été prises pour réunir l'ensemble des compétences nécessaires ou pour assurer une formation permanente systématique du personnel à tous les niveaux dans les centrales nucléaires.

8. Autres questions

183. Certains orateurs se sont déclarés préoccupés des conséquences que pourraient avoir des attaques armées contre des installations nucléaires pacifiques.

C. Recommandations

184. Durant les débats de la deuxième Commission, un certain nombre de propositions et de recommandations ont été faites en ce qui concerne les moyens de promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Conformément à la section II du document de travail du Comité préparatoire sur les procédures et questions proposées pour les travaux de la deuxième Commission (A/CONF.108/WP.4), que la Conférence a adopté, la Commission est convenue de transmettre à la première Commission un ensemble de 66 recommandations portant sur une vaste gamme de sujets et

proposées par les 17 Etats suivants : Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Egypte, Etats-Unis, Inde, Iran (République islamique d'); Iraq, Japon, Nigéria, Paraguay, République de Corée, République démocratique allemande, Suède, Turquie et URSS. Ces recommandations, figurant dans les paragraphes 2 à 67 du document A/CONF.108/C.2/L.2/Add.3, ont été transmises à la première Commission telles qu'elles avaient été présentées à la deuxième Commission, avec une indication des délégations qui les avaient proposées (voir l'annexe IV au présent rapport).

VII. SUITE DONNEE PAR LA CONFERENCE
AUX RAPPORTS DES GRANDES COMMISSIONS

185. A sa 10ème séance plénière, le 7 avril 1987, la Conférence a pris note des rapports des deux grandes Commissions.

186. A la même séance plénière, la Conférence a aussi noté que l'Inde et la Chine avaient déclaré avoir fait les propositions suivantes à la première Commission :

Inde - L'alinéa supplémentaire suivant devrait être inséré après le troisième alinéa introductif, juste avant le paragraphe 1 de la section 1 (chapitre V)- texte des propositions concernant les principes :

[Certains autres Etats qui ne sont parties à aucun traité sur la non-prolifération entendent le terme de non-prolifération en fonction de leurs déclarations nationales de politique en matière de non-prolifération. A leur avis, la prolifération des armes nucléaires inclut la fabrication, l'acquisition ou le stockage de ces armes.]

Chine -Il conviendrait de remplacer la première phrase du paragraphe 19 de la section 2 (chapitre V) - texte des propositions concernant les moyens - du rapport de la première Commission par le texte ci-après :

[Pour aider à instaurer un climat propice à la coopération nucléaire internationale pacifique, il faudrait intensifier les négociations [multilatérales et bilatérales] sur le désarmement [en particulier celles entre les Etats-Unis et l'URSS] en vue de conclure des accords pour arrêter et inverser la course aux armes nucléaires et prévenir une course aux armements dans l'espace. ...]

VIII. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

187. A sa 15ème séance plénière, le 10 avril 1987, la Conférence a adopté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui avait été publié sous la cote A/CONF.108/6/Rev.1.

188. Les représentants de l'Afghanistan, du Chili, de l'Egypte, de la Malaisie, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Soudan et de la Syrie ont fait des déclarations.

IX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFERENCE

189. A sa 15ème séance plénière, le 10 avril 1987, la Conférence a adopté, par consensus, le présent rapport.

X. ALLOCUTIONS DE CLOTURE

A. Allocution de M. Mohamed Shaker, président de la Conférence

Mesdames, Messieurs,

190. A l'issue de délibérations et de débats très poussés qui se sont poursuivis sans interruption pendant trois semaines sur les divers points de l'ordre du jour, la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est sur le point de se terminer. Il n'est nullement exagéré de dire que les sujets à l'ordre du jour ont soulevé et continueront de soulever des questions d'une grande importance pour l'ensemble de la communauté internationale quant à l'usage qui doit être fait de l'énergie nucléaire pour assurer la paix et le développement économique et social d'un monde où il importe de toute urgence de mettre en oeuvre chaque ressource susceptible de contribuer à son progrès et à l'édification de son avenir.

191. La convocation de cette Conférence marquante et la participation particulièrement élevée de vos pays ainsi que de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de nombreuses organisations tant intergouvernementales que nationales montrent à l'évidence l'importance des questions soulevées et des efforts concertés de la communauté internationale pour les résoudre.

192. Cette Conférence, à laquelle vous avez tous participé en tant que représentants de vos pays respectifs, s'est sincèrement attachée à rechercher les moyens d'établir des principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les moyens de promouvoir cette coopération, ainsi qu'il est envisagé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, et ce, conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non prolifération.

193. Dans cette Conférence, vous vous êtes également attachés à cerner le rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique et social et celui que certaines applications pacifiques dans des domaines tels que l'alimentation et l'agriculture, la santé et la médecine, l'irrigation, l'industrie, etc. pourraient jouer pour accélérer ce développement.

194. Maintenant que la Conférence touche à sa fin, nous devons marquer une pause et, objectivement et calmement, faire le point de ce que nous avons pu accomplir au cours des trois dernières semaines.

195. Pour faire une analyse objective et conforme à la réalité, il nous faut d'abord reconnaître, ainsi qu'il ressort de son document final, que la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur des principes universellement acceptables de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et qu'il subsiste des divergences de vues importantes que tous nos Etats doivent essayer d'éliminer avant qu'un tel accord puisse intervenir.

196. Or, il faut en toute justice reconnaître que ces difficultés n'ont jamais quitté l'esprit de ceux qui ont convoqué cette Conférence et en ont assuré les

préparatifs pendant de nombreuses années. C'est ce que montre mieux que tout votre accord unanime, tant lors de l'établissement de l'ordre du jour qu'à la première séance de la Conférence, pour estimer que toutes les décisions concernant le point 5 de l'ordre du jour devraient être prises par consensus.

197. Et cependant, en toute justice également, il nous faut prendre acte que cette Conférence, la première du genre dans l'histoire des Nations Unies, a été un point de rencontre exceptionnel où les avis ont été exprimés en toute franchise, dans un cadre démocratique, et où il a été possible d'avoir des débats objectifs sur les principes de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les moyens de promouvoir cette coopération, conformément aux principes fixés dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale et conformément à des considérations mutuellement acceptables en matière de non-prolifération. Au cours de ces débats, chacun de nous a eu l'occasion d'expliquer la position, les intérêts, les inquiétudes et les espoirs de son pays.

198. Même s'il ressort des débats que des désaccords subsistent, il n'en est pas moins évident qu'en quittant la Conférence chacun d'entre nous aura une idée plus claire des positions des autres parties.

199. Qui plus est, cette Conférence, loin de marquer le terme de nos travaux, est plutôt un jalon inévitable mais important qui nous indique les étapes sur la route qui nous reste à poursuivre.

200. La Conférence nous a fait comprendre ce qu'on attend de nous à l'avenir, à savoir que nous ne négligeons rien, dans la mesure où il s'agit de l'intérêt bien compris de nos pays, pour intensifier et promouvoir la coopération dans ce domaine capital.

201. La Conférence nous a enfin amenés à reconnaître combien il importe qu'à tous les échelons - organisations des Nations Unies, institutions spécialisées ou Agence internationale de l'énergie atomique - nous poursuivions patiemment et inlassablement nos efforts.

202. Nous devons aussi reconnaître honnêtement que cette Conférence a permis d'avoir des débats poussés sur le rôle de l'énergie nucléaire dans le développement social et économique et d'aborder de nombreuses questions qui intéressent les pays industriels et les pays en développement. Les très nombreux documents et études scientifiques où il est fait part d'expérience acquise et d'enseignements tirés aideront sans aucun doute bien des pays à préparer ou appliquer leurs programmes nucléaires. Ils constituent un apport précieux et représentent pour nous tous un des résultats concrets de cette Conférence.

203. Dans tous les domaines abordés, les débats ont montré que l'on comprenait mieux les problèmes en cause et les difficultés à surmonter pour permettre à tous les pays et en particulier aux pays en développement d'accéder aux bienfaits de l'énergie nucléaire.

204. Enfin, et surtout, les débats ont montré sans conteste combien il importait de renforcer la sûreté nucléaire et d'accorder à cet élément la priorité absolue qui lui est due. C'est seulement ainsi que l'énergie nucléaire avec le vaste potentiel qu'elle représente pour de nombreux pays ne sera plus l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes, mais bien une source de bien-être et de prospérité pour tous.

205. Plusieurs orateurs nous ont rappelé les énormes responsabilités qui incombent à la communauté internationale, à toutes ses institutions comme à tous nos Etats. Je suis convaincu qu'en tant que membres de notre grande famille internationale, nous sommes prêts à les assumer.

206. Pour terminer, je tiens à remercier tous les représentants de leur coopération et de l'esprit de compréhension dont ils ont fait preuve tout au long des débats. Chacun de vous a bien joué son rôle, le mien n'étant que celui d'un assistant. Je tiens en outre à remercier tout particulièrement les Présidents des première et deuxième Commissions de tout ce qu'ils ont fait pour atteindre les résultats auxquels la Conférence est parvenue.

207. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Amrik Mehta, dont les efforts inlassables nous ont permis de nous réunir ici, à Genève, pendant les trois semaines écoulées. Nous sommes tous heureux de lui exprimer notre reconnaissance et de lui adresser nos félicitations et nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses entreprises futures.

208. Je remercie tous les membres du Secrétariat du rôle efficace et constructif qu'ils ont joué.

209. Enfin je tiens à exprimer mes remerciements personnels à M. Jasentuliyana, qui m'a aidé pour toutes les nombreuses questions administratives dont j'ai eu à m'occuper, ainsi qu'à tous ses assistants, aux interprètes et à tous ceux qui ont participé à la publication des documents qui nous ont permis d'atteindre les résultats auxquels nous sommes parvenus.

210. Encore une fois, je vous remercie tous et vous offre tous mes vœux les meilleurs pour l'avenir.

B. Allocution de M. Amrik S. Mehta, représentant personnel
du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et
secrétaire général de la Conférence

211. Après trois semaines de travaux intensifs, au cours de réunions, de débats, de consultations et de négociations, voici que la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire prend fin avec l'adoption de son rapport. La complexité des questions dont la Conférence avait à traiter était connue dès le départ et personne ne faisait l'erreur de croire qu'il serait facile de trouver des solutions acceptables pour tous. C'est en ce sens, Monsieur le Président, que la Conférence doit vous être reconnaissante de la sagesse et du doigté avec lesquels vous avez su diriger ses travaux et de tout ce que vous avez fait pour parvenir à un consensus sur certaines questions particulièrement complexes et délicates. Je saisis cette occasion pour vous remercier au nom de l'Organisation des Nations Unies de tout ce que vous avez fait en ce sens. Je tiens aussi à remercier les Présidents des deux Commissions, le Rapporteur général, les membres du Bureau et tous les représentants ici présents de leurs efforts inlassables tout au long de la Conférence.

212. La Conférence et les préparatifs qui l'ont précédée ont permis de réunir des diplomates et des scientifiques représentant toutes les régions du monde. Je crois que cette occasion nous aura permis de mieux comprendre toute la complexité des problèmes que soulève la promotion de la coopération internationale pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de mieux apprécier nos points de vue respectifs dans un domaine aussi capital qui est un sujet d'inquiétude tant pour les pays à la pointe des techniques que pour les pays en développement.

213. Cette Conférence, tenue à l'échelle mondiale, venait à point. Elle a offert l'occasion d'examiner le rôle que doit jouer l'énergie nucléaire dans le développement économique et social et de chercher comment orienter désormais la coopération internationale indispensable dans ce domaine. Ainsi qu'il ressort clairement des débats, l'énergie nucléaire a beaucoup à offrir, mais de nombreux obstacles et entraves empêchent encore d'exploiter à plein les possibilités qu'elle recèle. Pour des raisons que nous connaissons tous, la Conférence n'est pas parvenue à trouver des réponses définitives aux questions soulevées. Je n'en reste pas moins persuadé que l'impulsion donnée par la Conférence se fera encore sentir à Genève et même après.

214. La coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire étant une entreprise de longue haleine, la Conférence aura également été utile par les idées auxquelles elle a donné naissance, par les relations qu'elle a permis de nouer et par les renseignements précieux qui y ont été diffusés et qui pourront être utiles tant aux participants qu'aux gouvernements et au grand public.

215. Pour l'avenir maintenant, on peut dire que les résultats auxquels la Conférence a permis d'aboutir apparaîtront dans une perspective plus large grâce à l'écho qu'ils trouveront auprès de la communauté internationale au sein de l'Organisation des Nations Unies, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des autres organisations internationales compétentes et, ce qui est plus important encore, dans les politiques nationales qu'adopteront les Etats Membres.

216. Pour conclure, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les fonctionnaires des Nations Unies qui m'ont aidé à Vienne à préparer cette Conférence depuis près de cinq ans et qui m'ont aidé ici même, à Genève, sans oublier l'équipe de fonctionnaires très capables et très expérimentés de New York, dirigés par notre Secrétaire, M. Jasentuliyana, qui sont venus spécialement ici pour cette Conférence. Tous ces collègues dévoués et compétents, et je n'oublierai pas nos traducteurs et nos interprètes, ont joué un rôle essentiel dans nos travaux et je suis sûr de parler au nom de tous en leur adressant mes félicitations pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Annexe I

TEXTE DES MESSAGES ADRESSES A LA CONFERENCE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET PAR DES CHEFS D'ETAT
OU DE GOUVERNEMENT

I. ORGANISATION DES NATIONS UNIES

M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

[Original : ANGLAIS]

La fondation de l'Organisation des Nations Unies, juste à l'aube de l'ère nucléaire, revêtait une signification spéciale pour l'humanité. La fission de l'atome ouvrait alors accès à une source d'énergie nouvelle et importante, capable de faire progresser les sciences et les techniques, mais aussi de provoquer des destructions sans précédent. Au cours des quelque quarante années de son existence, l'Organisation des Nations Unies a contribué à faire en sorte que le monde ne soit pas la victime de la puissance destructive de l'atome et a encouragé de diverses manières l'utilisation pacifique de ses propriétés. De nouvelles possibilités de coopération se sont fait jour entre nations de cultures, de valeurs et de croyances différentes et ne participant pas des mêmes systèmes économiques et sociaux, pour servir la cause du développement économique et social dont le monde a tant besoin et permettre à tous de participer aux bienfaits de la science et de la technique moderne.

Dans l'histoire du progrès sur cette terre, l'énergie a joué un rôle capital. Or le progrès, qui porte en soi l'espoir de la prospérité est, pour la majeure partie du monde, subordonné à un approvisionnement satisfaisant en énergie. Beaucoup voient en l'énergie d'origine nucléaire un élément très prometteur à cet égard, d'autant que les divers pays du globe sont inégalement dotés d'autres sources d'énergie.

Chaque pays doit être libre de choisir les sources d'énergie qui conviennent à ses intérêts nationaux, à ses besoins et à ses caractéristiques propres. Aucun ne doit se voir refuser l'accès aux techniques qui permettent d'utiliser en toute sûreté l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il n'en reste pas moins que, dans un monde où les pays sont de plus en plus tributaires les uns des autres, aussi longtemps qu'on aura recours à l'énergie nucléaire, une étroite coopération internationale sera indispensable afin, d'une part, qu'on ne détourne pas cette technologie de ses fins et, d'autre part, qu'on puisse accéder en toute sûreté et en toute sécurité aux bienfaits auxquels elle peut donner lieu. Les récents événements n'ont fait que confirmer la nécessité d'une coopération pour étendre sans danger l'emploi de l'énergie d'origine nucléaire. Les accords constructifs que l'Agence internationale de l'énergie atomique a permis de conclure au cours de l'année écoulée sont une preuve encourageante que cette nécessité a bien été comprise, et l'application de ces accords renforcera les mesures déjà prises pour assurer que l'énergie nucléaire soit exclusivement appliquée à des fins pacifiques.

Pour que tous les pays puissent bénéficier des bienfaits de l'atome, il faut bien sûr que la coopération internationale ne se limite pas au seul domaine de l'énergie. Pour de nombreux pays en développement, l'application des techniques nucléaires dans le domaine de la santé et de la médecine, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que de l'hydrologie a, pour leur développement socio-économique, une importance plus immédiate que la production d'énergie.

On a déjà réussi à séparer ou à compartimenter les applications civiles et militaires de l'énergie nucléaire, mais les lois de la physique n'en veulent pas moins qu'elles représentent le côté pile et le côté face de la même pièce. Les énormes arsenaux d'armes nucléaires existants remplissent de peur et de méfiance les nations et les peuples et constituent une grave menace pour l'humanité tout entière. La coopération internationale aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne peut donner sa pleine mesure que dans un monde libéré de la crainte des effets destructeurs qu'elle pourrait avoir. Il est donc logique et indubitablement sage de considérer que l'élimination définitive des armes nucléaires est indispensable pour que le monde puisse bénéficier sans réserve des bienfaits des applications pacifiques de l'atome.

Cette Conférence est la première initiative que les Nations Unies prennent sur le plan mondial pour ouvrir la voie à la coopération internationale aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans l'intérêt du progrès économique et social. Sa raison d'être doit donc bien être comprise. Un monde où des Etats à la pointe des techniques s'arrogeraient seuls le droit de bénéficier des applications pacifiques de l'énergie nucléaire comme des autres applications de la science moderne ne serait acceptable ni moralement ni politiquement. Or, promouvoir la coopération internationale pour empêcher cette éventualité suppose un climat de confiance entre les pays à la pointe du progrès et les pays en développement, et pour cela, une plus grande compréhension des aspirations et des appréhensions de chacun des camps. Cette Conférence qui sert de point de rencontre à un nombre aussi grand que possible de participants venus de toutes les parties du monde est l'endroit idéal pour examiner ces problèmes objectivement, dans un esprit constructif. Il s'agit donc de chercher à créer un cadre approprié qui permette d'intensifier la coopération internationale et puisse servir les intérêts des pays technologiquement avancés comme des pays en développement. Je suis pour ma part convaincu que ces intérêts, même s'ils ne sont pas identiques, ne sont nullement contradictoires et qu'il doit être possible de les concilier pour le plus grand bien de tous.

La tâche qui vous attend est certes complexe, mais vous vous trouvez réunis à un moment où la nécessité d'une telle coopération apparaît à l'évidence. Je souhaite que la Conférence connaisse un plein succès et parvienne aux résultats positifs qu'en attend l'Assemblée générale.

II. CHINE

M. Zhao Ziyang, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine

[Original : CHINOIS]

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République populaire de Chine, je tiens à exprimer mes félicitations chaleureuses aux participants à cette Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

On assiste actuellement, de par le monde, à un développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qui est également devenue une source importante d'alimentation en énergie. Ses applications étendues, dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et d'autres domaines encore jouent un rôle chaque jour plus marquant dans le progrès économique et social de nombreux pays, et les pays en développement sont tous favorables à un renforcement de la coopération internationale afin que l'énergie nucléaire puisse être utilisée à des fins pacifiques.

Le Gouvernement chinois estime que chaque pays a le droit de faire usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de participer activement à la coopération internationale dans ce domaine. Pays en développement qui a déjà fait quelques progrès dans cette voie, la Chine est prête à intensifier sa coopération avec les autres pays, sur un pied d'égalité et dans l'intérêt de tous, en sorte que l'énergie nucléaire puisse être appliquée à des fins pacifiques pour le plus grand bien de l'humanité.

Je souhaite que la Conférence connaisse tout le succès qu'elle mérite.

III. EGYPTE

M. Mohamed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Egypte

[Original : ARABE]

La Conférence se tient à un moment très critique où le monde se trouve à une croisée des chemins et doit choisir la voie qui permettra d'éliminer les souffrances de millions de personnes et de leur donner l'espoir d'un avenir meilleur.

C'est ainsi que le progrès économique et social en est venu à occuper une place prépondérante dans les soucis des responsables politiques du monde entier et plus particulièrement des Etats du tiers monde dont les peuples luttent pour occuper la place qui leur est due sur cette terre et obtenir leur part de bien-être et de prospérité.

Les chefs politiques présents à la Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Harare en septembre 1986 ont exprimé le sentiment des populations des pays en développement du monde entier en précisant les espoirs qu'elles placent dans cette Conférence. Elle a pour but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de

l'énergie nucléaire pour assurer le développement économique et social, d'établir les principes de cette coopération, d'éliminer les obstacles qui s'y opposent et de créer les moyens qui permettront à ces Etats et à leurs peuples de participer, grâce à leurs efforts constants, à tous les bienfaits que l'énergie nucléaire peut leur offrir.

L'énorme potentiel que représente l'énergie nucléaire pour l'édification du progrès auquel tous les peuples, sans discrimination, ont le droit d'accéder dans les domaines de l'énergie électrique, de la santé, de l'agriculture et de l'industrie, nous impose la lourde responsabilité d'empêcher que cette énergie ne devienne l'arme même de leur propre destruction. A ce propos, je souhaiterais évoquer deux points importants.

Tout d'abord, les récents incidents qui ont frappé certaines installations nucléaires ont confirmé qu'ils peuvent être lourds de dangers et de conséquences et toucher le monde entier. Leurs effets ne se limitent pas aux seules régions où ces installations sont situées mais, faisant fi des frontières, s'étendent au gré des vents et des nuages et risquent de compromettre la santé, les aliments et la vie tant des êtres humains que de toutes les espèces de la création.

Ces incidents ont mis en lumière combien il importait de tirer un enseignement de l'expérience acquise et de reconsidérer les moyens mis en oeuvre pour assurer la sûreté des installations nucléaires. Tous les pays ont récemment intensifié leurs efforts en ce sens et ce qui importe au premier chef c'est que cette Conférence, vu les tâches capitales qui l'attendent, puisse contribuer à apporter à nos populations cette paix de l'esprit que leur donnera la certitude que l'on peut investir sans crainte et en toute sûreté dans le nucléoélectrique.

En second lieu, le monde, au cours des dernières années, a assisté à une surenchère dangereuse dans la course aux armements nucléaires qui a entraîné une accumulation effrayante d'armes nucléaires et accru la menace de les voir utilisées dans des nouveaux domaines et des nouvelles régions. Notre pays participe inlassablement, avec de nombreux autres pays aux efforts accomplis pour empêcher la prolifération des armes nucléaires, parvenir à un désarmement nucléaire et créer en Afrique et au Moyen-Orient des zones exemptes d'armes nucléaires. Le moment est maintenant venu d'intensifier les efforts et de commencer à prendre des mesures concrètes et efficaces à cette fin.

Je suis convaincu que la Conférence, lorsqu'elle examinera les mesures propres à favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, tiendra pleinement compte de toutes ces questions fondamentales.

Ayant eu l'honneur d'être chargé par vous de présider la Conférence, mon pays se sent doublement tenu de tout mettre en oeuvre pour permettre à la Conférence d'atteindre les résultats que nos peuples en attendent et qui doivent permettre d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

Que Dieu veuille vous guider dans la bonne voie.

IV. IRAQ

M. Saddam Hussein, président de la République d'Iraq

[Original : ARABE]

Je profite de cette Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour adresser mes vœux tout spéciaux aux participants et leur souhaiter un plein succès dans la noble tâche qui les attend.

Cette Conférence, dont les préparatifs ont duré longtemps, se tient aujourd'hui dans un climat international extrêmement complexe dont les éléments les plus marquants sont la course démentielle aux armements entre le camp occidental et le camp oriental, l'accumulation prodigieuse des armes tant classiques que nucléaires, les tensions croissantes et les conflits internationaux ou régionaux toujours plus nombreux, les violations patentes du droit, des coutumes, des valeurs humaines et des principes de bon voisinage entre nations, la poussée des tendances agressives, le désir de domination et d'expansion et le mépris de l'indépendance des Etats et des modes de vie des êtres humains. Vu cette situation, nombreuses sont les personnes et les nations qui cherchent comment se protéger des dangers qui les menacent. Il s'ensuit un énorme gaspillage de richesses et de moyens qui, au demeurant, pourraient être affectés à des programmes et des plans de développement économique et social englobant les applications pacifiques que l'on peut faire de l'énergie nucléaire.

Je ne vous rappellerai pas que l'énergie nucléaire est une source d'énergie indispensable au monde en général et aux pays en développement en particulier, les applications pacifiques qui peuvent en être faites ayant une importance déterminante pour le développement économique et social de nombreux pays.

Selon le principe d'égalité, tous les Etats ont le droit d'acquérir et d'utiliser la technologie nucléaire à de telles fins, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins, sous réserve de garanties nationales convenues pour empêcher toute prolifération nucléaire, et ce, sans discrimination.

On ne saurait donc trop souligner qu'il est indispensable de transférer largement et sans restrictions les équipements, les matériels, les technologies et les informations si l'on veut que le monde puisse bénéficier pleinement et en toute sûreté des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. J'espère que toutes les personnes ici présentes feront tout pour créer une atmosphère favorable à la promotion et à l'intensification de la coopération internationale et s'abstiendront de toute manoeuvre visant à entraver le transfert de techniques nucléaires pacifiques ou à exercer des pressions sur les pays en développement pour les empêcher d'appliquer leurs programmes nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais appeler votre attention sur la responsabilité qui incombe à votre Conférence d'appuyer les mesures prises à l'échelon international pour la mise au point d'une formule efficace, capable d'assurer la protection des installations nucléaires contre des attaques armées délibérées qui pourraient entraîner des rejets de radioactivité équivalents à ceux dont s'accompagne l'usage d'armes radioactives.

La nécessité d'assurer aux installations nucléaires une telle protection découle du consensus international qui s'est dégagé pour empêcher la répétition d'un incident comme l'attaque armée qu'Israël a menée le 7 juin 1981 contre des installations nucléaires réservées à des fins exclusivement pacifiques et soumises aux garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet acte d'agression a été vivement condamné tant par la communauté internationale que par la Conférence générale de l'AIEA en tant que violation manifeste de la Charte des Nations Unies et des normes déontologiques internationales, que grave menace contre la faim et la sécurité mondiales, qu'attaque contre le système de non-prolifération nucléaire et le système de garanties de l'AIEA et qu'agression contre les droits imprescriptibles des Etats concernant la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Cette Conférence est également invitée à exercer une pression sur les régimes racistes de Tel Aviv et de Pretoria afin qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant la mise de leurs installations nucléaires sous contrôle international et l'obligation de ne pas répéter une agression armée contre des installations nucléaires.

Je vous renouvelle tous mes vœux et prie afin que vos efforts pour promouvoir la coopération internationale dans ce domaine vital soient bénis, pour le plus grand bien de la justice, de la prospérité et du progrès. Que la paix soit avec vous.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA CONFERENCE

A. Documents préparatoires

A/CONF.108/PRE-CONF./L.1 Organisation de la Conférence

B. Documents de base de la Conférence

A/CONF.108/1	Ordre du jour de la Conférence
A/CONF.108/2	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.108/3	Rapport de la première Commission
A/CONF.108/4	Rapport de la deuxième Commission
A/CONF.108/5	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.1	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.2	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.3	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.4	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.4/Corr.1	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.108/5/Add.5	Projet de rapport de la Conférence (annexe I)
A/CONF.108/5/Add.6	Projet de rapport de la Conférence (annexe II)
A/CONF.108/6	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.108/6/Rev.1	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

C. Documents de travail

A/CONF.108/WP.1***	Schéma proposé du document final de la Conférence
A/CONF.108/WP.2***	Projet de recommandations sur les voies et moyens appropriés de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
A/CONF.108/WP.3***	Procédures et questions proposées pour les travaux de la première Commission
A/CONF.108/WP.4	Procédures et questions proposées pour les travaux de la deuxième Commission

D. Contributions des gouvernements

A/CONF.108/NP/1	Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Brésil
A/CONF.108/NP/1/Add.1*	Belgique
A/CONF.108/NP/2	Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Colombie
A/CONF.108/NP/2/Add.1*	Cuba
A/CONF.108/NP/3	Danemark, Grèce, Guatemala, Inde, Iraq, Tchécoslovaquie
A/CONF.108/NP/3/Add.1	Indonésie
A/CONF.108/NP/3/Add.1/Corr.1**	Indonésie
A/CONF.108/NP/3/Add.2	Hongrie
A/CONF.108/NP/3/Add.3*	République démocratique allemande
A/CONF.108/NP/3/Add.4*	Danemark
A/CONF.108/NP/4	Israël, Italie, Jamaïque, Liban, Maroc
A/CONF.108/NP/4/Add.1	Japon
A/CONF.108/NP/4/Add.2*	Malaisie
A/CONF.108/NP/5	Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas
A/CONF.108/NP/5/Add.1*	Pakistan
A/CONF.108/NP/5/Add.2**	Paraguay
A/CONF.108/NP/6	Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie
A/CONF.108/NP/6/Add.1*	République de Corée
A/CONF.108/NP/7	Sénégal, Soudan, Suriname, Thaïlande
A/CONF.108/NP/7/Add.1	Suède
A/CONF.108/NP/8	Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques
A/CONF.108/NP/8/Add.1*	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
A/CONF.108/NP/8/Add.2*	Turquie

E. Contributions de l'Agence internationale de l'énergie atomique
et d'autres organisations internationales

A/CONF.108/IGO/1	Agence internationale de l'énergie atomique
A/CONF.108/IGO/2	Programme des Nations Unies pour le développement
A/CONF.108/IGO/3	Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat des Nations Unies
A/CONF.10/IGO/4	Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat des Nations Unies
A/CONF.108/IGO/5	Département des affaires de désarmement du Secrétariat des Nations Unies
A/CONF.108/IGO/6	Programme des Nations Unies pour l'environnement
A/CONF.108/IGO/7	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
A/CONF.108/IGO/8	Commission économique pour l'Europe
A/CONF.108/IGO/8/Corr.1**	Commission économique pour l'Europe
A/CONF.108/IGO/9	Organisation mondiale de la santé
A/CONF.108/IGO/10	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
A/CONF.108/IGO/11	Organisation internationale du Travail
A/CONF.108/IGO/12	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
A/CONF.108/IGO/13	Organisation maritime internationale
A/CONF.108/IGO/14	Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé et Agence internationale de l'énergie atomique
A/CONF.108/IGO/15	Centre international de physique théorique
A/CONF.108/IGO/16	Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques
A/CONF.108/IGO/17*	Organisation météorologique mondiale
A/CONF.108/IGO/18*	Commission des Communautés européennes

F. Réunions d'experts régionaux

A/CONF.108/REX/1	Rapport de la Réunion d'experts de la région Asie et Pacifique
------------------	---

A/CONF.108/REX/2	Rapport de la Réunion d'experts de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes
A/CONF.108/REX/3	Rapport de la Réunion d'experts de la région Asie occidentale
A/CONF.108/REX/4	Rapport de la Réunion d'experts de la région Afrique
A/CONF.108/REX/5	Rapport de la Réunion d'experts d'Europe, des Etats-Unis et du Canada

G. Documents transmis à la Conférence conformément au paragraphe 28 du rapport du Comité préparatoire (A/41/47)

A/CONF.108/L.1***	Observations préliminaires du Groupe des 77 sur la préparation de la Conférence
A/CONF.108/L.2***	Proposition de la République démocratique allemande : textes de référence supplémentaires concernant les principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
A/CONF.108/L.2/Corr.1* ***	Proposition de la République démocratique allemande : textes de référence supplémentaires concernant les principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
A/CONF.108/L.3***	Désarmement nucléaire : nouvel ordre économique international (Tchécoslovaquie)
A/CONF.108/L.3/Corr.1*** (français seulement)	Désarmement nucléaire : nouvel ordre économique international (Tchécoslovaquie)
A/CONF.108/L.4***	Projet d'ensemble de principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : présenté par le Groupe des 77
A/CONF.108/L.5***	Position de Cuba concernant le Traité de non-prolifération et le Traité de Tlatelolco; extraits de la Déclaration adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés : document soumis par Cuba
A/CONF.108/L.6***	Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : éléments de référence préliminaires présentés par les Etats-Unis d'Amérique

- A/CONF.108/L.7*** Non-applicabilité du Traité de non-prolifération à la non-prolifération des armes nucléaires : document transmis par l'Inde
- A/CONF.108/L.8*** Proposition préliminaire de la Suède : texte de référence supplémentaire concernant les principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

H. Documents présentés par les délégations durant la Conférence

- A/CONF.108/L.9*** Proposition commune présentée par les délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste tchécoslovaque, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques dans le cadre de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- A/CONF.108/L.10*** Note du secrétariat
- A/CONF.108/L.11*** Proposition de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande : le texte du Traité de Rarotonga comme document de référence pour l'examen de principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
- A/CONF.108/L.12*** Document des Etats-Unis sur les principes de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire
- A/CONF.108/L.13 Aperçu de la situation internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- A/CONF.108/L.14 Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : proposition de l'Inde
- A/CONF.108/L.15 Principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et moyens de promouvoir cette coopération : (proposition de la République islamique d'Iran)
- A/CONF.108/L.16 Projet de résolution : Iran (République islamique d')

- A/CONF.108/L.17 Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Ethiopie : document soumis par l'Ethiopie
- A/CONF/108/L.18 Coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires : document soumis par les Etats-Unis d'Amérique comme suite au document A/CONF.108/L.13
- A/CONF/108/L.19 Coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire conformément au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP) : document soumis par la Suède
- A/CONF/108/L.20 Intervention du chef de la délégation de la République arabe syrienne concernant le Résumé des travaux de la Conférence
- A/CONF/108/L.21 Déclaration d'Israël concernant le paragraphe 23 bis du document A/CONF.108/5/Add.2 (pour ce qui est du paragraphe 23 bis, voir le paragraphe 27 du chapitre IV du présent document)

I. Documents de la première Commission

- A/CONF.108/C.1/1 Ordre du jour provisoire
- A/CONF.108/C.1/L.1*** Proposition préliminaire de la Yougoslavie : texte de référence supplémentaire concernant les principes universellement acceptables de coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
- A/CONF.108/C.1/L.2 Projet de rapport de la première Commission
- A/CONF.108/C.1/L.2/Corr.1 (chinois seulement) Projet de rapport de la première Commission
- A/CONF.108/C.1/L.2/Add.1 Projet de rapport de la première Commission
- A/CONF.108/C.1/CRP.1 Document du Président : Récapitulation des suggestions
- A/CONF.108/C.1/CRP.2 Document du Président : Récapitulation des suggestions
- A/CONF.108/C.1/CRP.3 Texte de synthèse sur les voies et moyens

J. Documents de la deuxième Commission

- A/CONF.108/C.2/1 Ordre du jour provisoire
- A/CONF.108/C.2/2 Note d'accompagnement à la première Commission

A/CONF.108/C.2/L.1	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.1/Add.1	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.1/Add.2	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.1/Add.3	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.1/Add.4	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.1/Add.5	Textes proposés par les délégations pour le rapport de la Commission
A/CONF.108/C.2/L.2	Projet de rapport de la deuxième Commission
A/CONF.108/C.2/L.2/Add.1	Projet de rapport de la deuxième Commission
A/CONF.108/C.2/L.2/Add.2	Projet de rapport de la deuxième Commission.
A/CONF.108/C.2/L.2/Add.3	Projet de rapport de la deuxième Commission
A/CONF.108/C.2/INF.1**	Liste des rapports que les pays doivent présenter au sujet des questions qu'il est proposé d'examiner à la deuxième Commission
A/CONF.108/C.2/INF.2	Programme provisoire de présentation des rapports
A/CONF.108/C.2/INF.2/Rev.1	Programme provisoire de présentation des rapports

K. Résumés des rapports que les pays doivent présenter
au sujet des questions qu'il est proposé d'examiner
à la deuxième Commission

A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.1**	- Etats-Unis d'Amérique
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.1/Add.1**	- Etats-Unis d'Amérique
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.2**	- Suède
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.2/Add.1**	- Suède
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.2/Add.2**	- Suède

A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.3**	- Pays-Bas
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.4 (anglais et espagnol)	- Espagne
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.5**	- République fédérale d'Allemagne
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.6**	- Egypte
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.6/Add.1**	- Egypte
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.7**	- Danemark
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.8 (anglais et français)	- Belgique
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.8/Add.1 (anglais et français)	- Belgique
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.9 (anglais et français)	- France
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.9/Add.1**	- France
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.10**	- Canada
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.10/Add.1**	- Canada
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.11**	- République démocratique allemande
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.12 (anglais et russe)	- République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.13**	- Tchécoslovaquie
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.14**	- Australie
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.15**	- Japon
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.16**	- Finlande
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.17**	- Autriche
A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.17/Add.1**	- Autriche
A/CONF.108/C.2/CRP.1	Document de travail officieux (Projet de rapport de la deuxième Commission)
A/CONF.108/C.2/CRP.2	Document de travail officieux (Recommandations proposées par les délégations)

A/CONF.108/C.2/CRP.2/Add.1 Document de travail officieux (Recommandations proposées par les délégations)

A/CONF.108/C.2/CRP.2/Add.2 Document de travail officieux (Recommandations proposées par les délégations)

L. Commission de vérification des pouvoirs

A/CONF.108/CC/1 Vérification des pouvoirs des représentants à la Conférence

M. Documents d'information

A/CONF.108/INF.1 Liste de documents

A/CONF.108/INF.2 Liste provisoire des participants

A/CONF.108/INF.2/Rev.1 Liste des participants

A/CONF.108/INF.2/Rev.1/Corr.1 Liste des participants

N. Documents de base présentés par ds organisations non gouvernementales

A/CONF.108/NGO 1* L'irradiation des aliments tue
Offre de technologie périmée
Détournement de capitaux rares
(Coalition internationale sur l'énergie pour le développement)

A/CONF.108/NGO 1/Add.1* Déclaration à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (Coalition internationale sur l'énergie pour le développement)

A/CONF.108/NGO 2* Le rôle des assurances à l'égard de la promotion de la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (Comité européen des assurances)

A/CONF.108/NGO 3* Déclaration à la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (Communauté internationale Baha'ie)

A/CONF.108/NGO 4* Utilisation des unités SI (Association soroptimiste internationale, Bureau international de la paix; Conseil international des femmes juives; Fédération internationale de chimie clinique; National Peace Council (Royaume-Uni); Zonta International)

O. Documents publiés avant la Conférence

1. Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément N° 48 (A/36/48)
2. Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément N° 48 (A/37/48, première et deuxième parties et A/37/48/Add.1)
3. Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 47 (A/39/47)
4. Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément N° 47 (A/40/47)
5. Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément N° 47 (A/41/47).

* N'existe que dans la langue dans laquelle le document a été présenté.

** N'existe qu'en anglais.

*** Documents dont la première Commission était saisie (le document A/CONF.108/L.12 a été présenté à la fin des travaux et n'a pas été examiné par la Commission).

Annexe III

RAPPORTS PRESENTES A LA DEUXIEME COMMISSION

Des résumés de certains de ces rapports ont été publiés sous les cotes A/CONF.108/C.2/REP/ABSTRACT.1 à 7, comme il est indiqué après le titre du rapport.

A. Planification de l'énergie nucléaire

1. Coopération régionale - Le cas des pays nordiques, Rapporteur : Franz Marcus (Suède) (ABS.2)
2. Le rôle de l'électricité nucléaire en France sous l'angle énergétique et économique (France)
3. L'établissement du programme électronucléaire belge (Belgique)
4. Le rôle de l'électronucléaire dans la politique énergétique de la République démocratique allemande, par H. Kraemer, Ministerium für Kohle und Energie (République démocratique allemande) (ABS.11)
5. L'expérience espagnole du développement du nucléaire, par le Ministère de l'industrie et de l'énergie (Espagne) (ABS.4)
6. Coopération entre les pays du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle)
7. Planification de l'énergie nucléaire : aspects économiques et financiers (France)
8. Planification énergétique et évaluation technologique au moyen de modèles dans les pays en développement - Illustration d'une approche pour l'Indonésie, par M. Kleemann, D. Sievert et D. Wilde, Kernforschungsanlage Jülich (KFA) (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
9. Elaboration d'une stratégie d'extension des centrales et des réseaux électriques pour la République d'Indonésie - Application d'un modèle de planification énergétique par programmation linéaire, par A. Lezou et M. Gattinger, Kraftwerk Union A.G. (KWU), Erlangen (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
10. Planification de l'énergie nucléaire au Brésil, par M.H. Ferreira, Jr. (Brésil)
11. Programme d'énergie nucléaire de l'Egypte (Egypte) (ABS.6)
12. Financement des projets nucléaires : une contrainte majeure pour les pays en développement (Egypte) (ABS.6)
13. Le développement de l'électronucléaire en Chine (Chine)

B. Tendances et perspectives dans le domaine de
la production d'énergie d'origine nucléaire

1. La technologie des centrales nucléaires commerciales en République fédérale d'Allemagne, expérience et perspectives, par C. Goetzmann, Kraftwerk Union A.G. (KWU), Erlangen (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
2. Les centrales électronucléaires françaises : planification et développement des réacteurs (France)
3. Modèles évolués de réacteurs à eau légère, par D. Bunch, USDOE; J. Taylor, EPRI, et F. Sears, U.S. Utility ALWR Steering Committee (Etats-Unis) (ABS.1)
4. Centrales nucléaires pour la fourniture d'électricité et le chauffage urbain - Systèmes efficaces pour la production de chaleur et d'électricité, par A.A. Abagyan et V.M. Boldyrev (URSS) (ABS.12)
5. Réacteurs nucléaires de petite puissance pour la fourniture de chaleur et d'électricité dans des régions isolées, par A.A. Abagyan et V.M. Boldyrev (URSS) (ABS.12)
6. L'électronucléaire en Tchécoslovaquie - Situation actuelle, plans pour l'avenir et prévisions (Tchécoslovaquie) (ABS.13)
7. Développement et perspectives dans le domaine de l'énergie nucléaire, par J.E. Salvatore Leme (Brésil)
8. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Iraq (Iraq)
9. Prospection et extraction de l'uranium : l'expérience française (France)
10. Fabrication d'éléments de combustible nucléaire en Espagne, par M. Jose Manuel Jiménez Arana, ENUSA (Espagne) (ABS.4)
11. Infrastructure pour l'établissement d'un programme de production électronucléaire, par M. André Caillault (France)
12. Introduction de l'électronucléaire en Finlande : création de l'infrastructure et des compétences techniques, par le Pr. Jauho ou le Pr. Silvennoinen (Finlande)
13. Les critères d'un programme électronucléaire national (Belgique)
14. La réaction des pays de l'OCDE à Tchernobyl : Un exemple de coopération internationale, par H.K. Shapar, Agence pour l'énergie nucléaire de l'OCDE (OCDE)
15. Contribution du Canada au développement de la technologie électronucléaire (Canada) (ABS.10)
16. Système nucléaire sans personnel pour l'approvisionnement local en énergie (Canada) (ABS.10)
17. Exploitation et technologie de l'uranium : l'expérience et la compétence canadienne, par Gordon Sims (Canada)

C. Tendances et perspectives des autres applications
de l'énergie nucléaire

1. Application de la technique des radio-isotopes et de l'irradiation dans la République démocratique allemande, par J.W. Leonhardt et K.G. Wetzel, Institut central de recherches sur les isotopes et l'irradiation, Académie des sciences de Leipzig (République démocratique allemande) (ABS.11)
2. Technique des rayonnements - Orientations à long terme pour de larges utilisations pacifiques de l'énergie atomique, par A.S. Chtan (URSS) (ABS.12)
3. Application des rayonnements et des isotopes (Japon) (ABS.15)
4. Situation actuelle, développement et perspectives des autres applications de l'énergie nucléaire au Brésil, par Mme L.C. de Freitas (Brésil)
5. Développement et applications des isotopes en Chine, par M. Li Yesha (Chine)
6. Applications pacifiques de l'énergie nucléaire (Egypte) (ABS.6)
7. Aperçu du cadre et de l'utilisation des radio-isotopes (Canada) (ABS.10)
8. Services internationaux de sécurité des doses, coopération entre la société GSF et l'AIEA, par D. Regulla, Gesellschaft für Strahlen- und Umweltforschung (GSF), Neuherberg/Munich et J.W. Nam, AIEA (République fédérale d'Allemagne)
9. Expérience de la production de radio-isotopes, en particulier en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, par R. Muenze, Zentralinstitut für Kernforschung Rossendorf der Akademie der Wissenschaften der DDR (République démocratique allemande) (ABS.11)
10. Production de radionucléides et applications des rayonnements ionisants en Tchécoslovaquie (Tchécoslovaquie) (ABS.13)
11. Le rôle des réacteurs de recherche dans le transfert de technologie aux pays en développement, par William L. Whittemore et Robert H. Chesworth (Etats-Unis) (ABS.1)
12. Le réacteur à haut flux (HFR) d'essai de matériaux des Communautés européennes à Petten, un modèle d'exploitation réussie d'une grande installation de recherche, par R.J. Swanenburg de Veye, Fondation néerlandaise pour la recherche énergétique ECN, Petten, et M. Cundy, Centre de recherches nucléaires des Communautés européennes, Petten (Pays-Bas) (ABS.3)
13. Applications des isotopes au Centre de recherche sur l'énergie, l'environnement et la technologie (CIEMAT) (Espagne) (ABS.4)
14. Recherche et développement en technologie nucléaire, par le CIEMAT (Espagne) (ABS.4)
15. Médecine nucléaire : Passé, présent et avenir, par Henry N. Wagner Jr. (Etats-Unis) (ABS.1)

16. Développement et application de la médecine nucléaire en France (France)
17. Aspects physiques et techniques de la radiothérapie en URSS, par A.S. Chtan (URSS) (ABS.12)
18. Réalisations belges concernant l'utilisation des rayonnements en médecine et dans l'agriculture (Belgique)
19. Irradiation des denrées alimentaires à l'échelle internationale (Etats-Unis) (ABS.1)
20. Irradiation des denrées alimentaires - L'expérience néerlandaise, par J.G. van Kooy, directeur de projet, IFFIT, Wageningen, et P. de Klerk, Ministère des affaires étrangères, La Haye (Pays-Bas) (ABS.3)
21. Application de l'énergie atomique en Italie pour le développement alimentaire et agricole et transfert des technologies disponibles aux pays en développement. Sélection par mutation pour l'amélioration des récoltes en Italie; l'irradiation des denrées alimentaires, une nouvelle technique prometteuse pour leur stockage; et lutte contre les insectes ravageurs à l'aide d'une technique de stérilisation (Italie)
22. Utilisation des techniques nucléaires dans l'agriculture (RSS d'Ukraine) (ABS.12)
23. Exploitation des méthodes nucléaires en médecine, dans l'industrie et pour l'inventaire des ressources naturelles dans un petit pays, par le Pr. Hiimäski (Finlande) (ABS.16)
24. Méthodes de physique nucléaire pour l'analyse élémentaire des substances dans l'industrie et en géologie, par A.S. Chtan, Institut fédéral de recherche sur la technique des rayonnements (URSS) (ABS.12)
25. Une expérience industrielle sur des radiotraceurs, par K. Przewlocki et L. Petryka, Académie des mines et de la métallurgie (Pologne)
26. Rapport sur le programme AIEA-GSF de recherche coordonnée sur l'application de la technologie des isotopes en hydrologie dans les pays d'Amérique latine, par H. Moser et H.P. Seiler, Gesellschaft für Strahlen- und Umweltforschung (GSF), Neuherberg/Munich (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
27. Le rôle du Commissariat à l'énergie atomique dans l'agriculture et les industries agro-alimentaires en France (France) (ABS.9)
28. Les utilisations de l'énergie atomique en Pologne (Pologne)
29. Applications industrielles des isotopes radioactifs en Hongrie (Hongrie)

D. Sûreté nucléaire et protection radiologique

1. Conception de la sûreté nucléaire et expériences d'exploitation récentes en République fédérale d'Allemagne, par le Pr. A. Birkhofer et A. Jahns, Gesellschaft für Reaktorsicherheit (GRS), Cologne/Munich (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
2. Eventage filtré des enceintes de confinement des réacteurs en Suède, Rapporteur : Ingmar Tirén, AB ASEA-ATOM, Västeras (Suède) (ABS.2)
3. Une méthode d'investigation des procédures d'urgence dans les centrales nucléaires, par V.B. Nestorenko, G.A. Charovarov et A.G. Chachkov (RSS de Biélorussie) (ABS.12)
4. Dynamique des procédures d'urgence dans les centrales nucléaires à réfrigérant dissocié, par V.B. Nestorenko, G.A. Charovarov et A.G. Chachkov (RSS de Biélorussie) (ABS.12)
5. La sûreté nucléaire dans les centrales nucléaires espagnoles, par le Conseil de la sûreté nucléaire (Espagne) (ABS.4)
6. La sûreté nucléaire en Autriche, par M. Sonneck (Autriche)
7. Evaluation des risques d'irradiation : situation actuelle et orientations futures, par Richard G. Cuddihy, Bruce B. Boecker, Fletcher F. Hahn, Bruce A. Muggenburg et Roger O McClellan, Lovelace Inhalation Toxicology Research Institute, Albuquerque, Nouveau Mexique (Etats-Unis) (ABS.1)
8. Etudes dans le domaine de la protection radiologique, par le CIEMAT (Espagne) (ABS.4)
9. La protection contre les rayonnements au Brésil, par L.C. de Freitas, R.N. Alves et J.E.L. Salvatore (Brésil)
10. La recherche, l'enseignement et la formation en radioprotection en Belgique (Belgique) (ABS.8)
11. ARGOS, un outil informatique pour prendre rapidement des décisions en cas d'accident nucléaire, par O. Walmod-Larsen et J. Lippert, Laboratoire national Riso, et John Hensen, Agence danoise de l'environnement (Danemark) (ABS.7)
12. Approches de la sûreté des réacteurs à eau ordinaire en France, par M. Queniat, Institut de protection et de sûreté nucléaires (ISPN) (France)
13. Conception systémique de la gestion des matériaux radioactifs chez Ontario Hydro (Canada)
14. Principes fondamentaux concernant la limitation du système de contrôle et d'alerte en matière de doses de rayonnements, par Peter Vychytil, Ministère de la santé et de la protection de l'environnement (Autriche) (ABS.17)
15. Protection contre les rayonnements en Suède : Principes et pratiques, rapporteur : Jan Olaf Snihs (Suède) (ABS.2)

E. Gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs

1. Problèmes de gestion des déchets radioactifs (Etats-Unis) (ABS.1)
2. Gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs - Considérations générales et applications en Suède, Rapporteur : Sten Bjurström (Suède) (ABS.2)
3. Transfert de connaissances et de technologies basées sur le système français de gestion des déchets radioactifs, par M. Marque (France) (ABS.9)
4. Organisation de la gestion des déchets nucléaires - l'approche suédoise, Rapporteur : Olof Söderberg (Suède) (ABS.2)
5. Gestion des déchets radioactifs, par M. Krejsa (Autriche)
6. Collecte des déchets faiblement radioactifs (France)
7. Traitement et gestion des déchets radioactifs en Belgique (Belgique)
8. Enrobage des déchets dans des résines thermodurcissables, par M. de Buzonnière (France)
9. Mise en place de stations de traitement des effluents radioactifs pour les centrales nucléaires, par M. de Buzonnière (France)
10. Gestion des déchets radioactifs en Espagne : Planification et réalisation, par ENRESA (Espagne) (ABS.4)
11. SYNROC : Immobilisation de deuxième génération des déchets radioactifs, par D. Coleby (Australie) (ABS.14)
12. Déclassement et démantèlement des installations nucléaires : Une expérience française, par M. Cregut, Commissariat à l'énergie atomique (CEA) (France)

F. Aspects juridiques, administratifs et réglementaires : pratiques et expérience

1. Le rôle des normes de sûreté nucléaire, procédures de développement et possibilités d'harmonisation internationale, par W. Schwarzer, Gesellschaft für Reaktorsicherheit (GRS), Cologne/Munich (République fédérale d'Allemagne) (ABS.5)
2. La pratique administrative française en matière de sûreté nucléaire : Principes, organisation, expérience et développements récents (France)
3. Contrôle gouvernemental de la sûreté atomique et de la protection contre les rayonnements en République démocratique allemande, par D. Richter, Staatliches Amt für Atomsicherheit und Strahlenschutz der DDR, Berlin (République démocratique allemande) (ABS.11)
4. L'institution réglementaire du Mexique, par J. Abud, CNSNS (Mexique)

5. La réglementation des activités nucléaires en Espagne, par le Consejo de Seguridad Nuclear (Espagne)
6. La réglementation belge pour les installations nucléaires de classe 1 (Belgique)
7. Sûreté nucléaire et expérience des réacteurs en Suède, rapporteur : Olof Hörmänder (Suède) (ABS.2)
8. Aspects juridiques, administratifs et réglementaires de l'énergie nucléaire au Brésil, par B.C. Pontes et J.E.L. Salvatore (Brésil)
9. Contrôle de la sûreté nucléaire en Chine, par Mme Qian Jingjing (Chine)
10. Connaissance actuelle des risques liés aux réacteurs américains à eau ordinaire, par M. Mark Cunningham, U.S. Nuclear Regulatory Commission (Etats-Unis)
11. Coopération internationale concernant les incidents de réacteur, par M. James Taylor, U.S. Nuclear Regulatory Commission (Etats-Unis)
12. L'approche canadienne de la sûreté électronucléaire, par M. Gordon Sims (Canada).
13. Rôle de l'organisme de réglementation dans la sûreté nucléaire, par le Président Lando Zech, U.S. Nuclear Regulatory Commission (Etats-Unis)

G. Formation du personnel

1. Formation du personnel dans les centrales électriques (France)
2. Utilisation sûre et économique de l'énergie atomique en RDA : enseignement et formation, par MM. Steurer et W. Rehak, Staatliches Amt für Atomsicherheit und Strahlenschutz der DDR, Berlin (République démocratique allemande) (ABS.11)
3. La formation du personnel au Brésil, par B.C. Pontes (Brésil)
4. Quelques pièges concernant la dotation en effectifs d'une centrale nucléaire et la formation du personnel (Etats-Unis) (ABS.1)

Annexe IV

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS TRANSMISES PAR LA DEUXIEME COMMISSION
A LA PREMIERE COMMISSION, QUI LES A RETRANSMISES
A LA CONFERENCE PLENIERE

1. Durant les débats de la deuxième Commission, un certain nombre de propositions et de recommandations ont été faites en ce qui concerne les moyens de promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Conformément à la section II du document de travail du Comité préparatoire sur les procédures et questions proposées pour les travaux de la deuxième Commission (A/CONF.108/WP.4), que la Conférence a adopté, la Commission est convenue de saisir la première Commission de ces recommandations aux fins d'examen. Les recommandations figurent ici telles qu'elles ont été présentées à la deuxième Commission et transmises à la première Commission, avec une indication des délégations qui les ont proposées.

A. Planification de l'énergie nucléaire

Aspects économiques et financiers

2. Le modèle construction-exploitation-transfert (CET) proposé par la Turquie représente un autre moyen de financement des projets électronucléaires dans les pays en développement, qui devrait ouvrir de nouvelles possibilités de commercialisation aux entreprises du secteur de la construction nucléaire. Ce modèle mérite d'être sérieusement envisagé en tant que solution possible aux problèmes complexes du financement international (Turquie).

3. Il a été estimé que les pays cherchant à financer des projets électronucléaires pourraient faciliter ce financement en prenant certaines mesures : a) création d'un fonds d'affectation spéciale pour la part nationale du financement requis, en tant que preuve de l'engagement souscrit; b) obtention de tous les permis, autorisations, licences, etc. pour l'ensemble des projets, les retards dans ces domaines se révèlent coûteux; c) adoption de dispositions pour que l'électricité soit vendue à un prix qui couvre les coûts de production et permette de rembourser les prêts (Etats-Unis).

4. Les difficultés de financement des projets électronucléaires seraient beaucoup atténuées par l'amélioration des conditions actuelles du consensus de l'OCDE, notamment - et essentiellement - par la baisse des taux d'intérêt grâce à la récupération du supplément d'un pour cent pour les projets électronucléaires; par l'allongement des délais de remboursement et l'assouplissement des différés d'amortissement; par la combinaison de prêts à des conditions favorables et de crédits à l'exportation; par l'utilisation des aides accordées aux projets nucléaires pour assurer la formation dans le domaine de l'infrastructure; par l'interconnexion des réseaux et autres services apparentés (Egypte).

Modèles informatiques pour la planification de l'énergie

5. Le programme WASP pour la planification informatisée de l'énergie, qui peut être réalisé sur des ordinateurs personnels, a été utilisé dans certains

pays comme technique de base pour planifier l'expansion des réseaux électronucléaires. Ces pays pourraient partager leur expérience avec d'autres pays qui n'emploient pas encore des modèles de ce genre, peut-être au titre de l'accord régional de coopération de l'AIEA (RCA) (République de Corée).

Coopération régionale

6. Les organisations internationales devraient aider les groupes régionaux de pays à créer des coentreprises industrielles dans le domaine de l'électronucléaire pour réduire les sorties de devises fortes (Iraq).
7. L'interconnexion des réseaux électriques entre pays voisins devrait être encouragée pour permettre de créer des réseaux de plus grande puissance (Iraq).
8. L'expérience des pays nordiques montre que les efforts de recherche-développement sont indispensables à l'exploitation de l'énergie nucléaire et que ces efforts doivent être poursuivis en commun. En répondant à ce besoin au service des pays en développement, L'AIEA peut jouer un rôle essentiel pour assurer l'échange et le transfert des données techniques et scientifiques nécessaires ainsi que pour promouvoir et coordonner les projets communs de R-D (Inde).
9. L'interconnexion des réseaux électriques entre pays voisins peut contribuer à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et doit être encouragée. Parmi les avantages offerts aux pays intéressés, ces interconnexions peuvent viabiliser les centrales nucléaires sur le plan économique et technique, éliminer certaines contraintes d'implantation et abaisser le niveau optimal de puissance de réserve, optimisant ainsi les investissements (République de Corée).

B. Tendances et perspectives dans le domaines de la production d'énergie nucléaire

Etude et conception de réacteurs

10. Des efforts efficaces devraient être entrepris par l'AIEA pour mettre au point des réacteurs de dimensions faibles ou moyennes, à faible coût, pour alimenter des réseaux peu étendus dans les pays en développement (Iraq).
11. Il est indispensable de promouvoir, chaque fois que cela est possible, la normalisation des réacteurs nucléaires afin de réduire les délais de construction et l'investissement initial (Iraq).
12. En raison de la capacité limitée de leurs réseaux et d'autres contraintes en matière d'infrastructure, de nombreux pays en développement préféreraient avoir des réacteurs de petite et moyenne puissance. L'étude de l'AIEA sur ce sujet a indiqué qu'il existait une demande à l'égard des réacteurs de ce type dans les pays en développement. Des rapports ont montré que des réacteurs de petite et moyenne puissance pouvaient être conçus dans les limites de sûreté requises et sans difficultés financières majeures. La mise au point commerciale de réacteurs de petite et moyenne puissance devrait donc être appuyée (Inde).

13. La coopération internationale est importante pour améliorer en permanence la qualité de fonctionnement et le niveau de sûreté des systèmes de réacteurs actuellement utilisés. Il faudrait également entreprendre l'étude de nouveaux cycles du combustible pour mieux employer les ressources et accroître l'efficacité du cycle du combustible. Cela peut être réalisé par l'intermédiaire de l'AIEA grâce à l'organisation de réunions techniques et à la réalisation de projets de recherches coordonnés, ainsi que par l'échange d'informations techniques (Inde).

Infrastructure d'appui à l'énergie nucléaire

14. Les fournisseurs de réseaux électronucléaires devraient faire participer les industries locales et les spécialistes des pays bénéficiaires à la conception et à la construction des réacteurs, compte tenu des principes du transfert de technologie aux pays en développement, et les aider à mettre au point leur infrastructure pour l'exploitation et l'entretien sans danger de ces réseaux ainsi que pour la recherche-développement (République islamique d'Iran).

15. La participation effective des industries locales est essentielle pour l'exploitation à long terme de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. Cette participation est particulièrement importante pour résoudre les problèmes quotidiens d'exploitation et d'entretien. Elle assure en outre une base technique et une infrastructure voulues pour le fonctionnement sans danger des centrales nucléaires et pour l'adoption d'équipements nouveaux. La confiance engendrée par cette participation stimulera la croissance de l'énergie nucléaire et l'expansion des échanges internationaux de l'industrie nucléaire, et aidera en même temps à surmonter les problèmes de balance des paiements des pays en développement. La coopération internationale pour le transfert de technologie bénéficiera aux pays en développement comme aux pays développés et devrait donc être appuyée (Inde).

C. Tendances et perspectives des autres applications de l'énergie nucléaire

Considérations générales

16. La plupart des pays ont mis en route des programmes pour utiliser l'énergie nucléaire dans des domaines tels que l'emploi des isotopes et des rayonnements dans l'agriculture, l'industrie, la santé et la médecine, l'hydrologie, etc. Le niveau de ces programmes varie selon les pays. Cependant, il est certain que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans d'autres domaines a exercé et pourrait continuer à exercer un impact plus grand sur le développement social et économique de l'humanité. Certains pays en développement ont eu des difficultés à obtenir et à entretenir du matériel très récent. Il est tout aussi important de former du personnel capable d'appliquer efficacement les diverses techniques actuellement mises au point. Ces aspects devraient être envisagés pour la coopération internationale (Inde).

17. Il conviendrait de faciliter l'acquisition de pièces détachées, d'équipements et de matières pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (Brésil).

18. Les fournisseurs d'installations nucléaires à des fins pacifiques devraient assurer des services d'information et de formation suffisants pour permettre aux pays bénéficiaires d'acquérir des connaissances et des compétences complètes pour le fonctionnement sans danger et l'entretien des équipements fournis, dans les limites des délais de garantie (République islamique d'Iran).

19. L'AIEA, en coopération avec les pays ayant acquis de l'expérience, devrait entreprendre un programme visant à rassembler et à évaluer des données quantitatives sur les effets de ces applications et les diffuser à l'intention des pays en développement, ce qui donnerait à ces derniers un ordre de grandeur des avantages économiques qu'ils peuvent attendre de ces applications. Tout en n'étant pas aisée, cette tâche encouragerait les instituts de recherche des pays en développement et aiderait à convaincre les responsables des décisions de ces pays. La portée de l'assistance technique consacrée à ces activités devrait être élargie à l'aide de contributions extrabudgétaires des pays développés au titre des "projets-a" de l'AIEA (Turquie).

20. Tout en exploitant l'électronucléaire, la communauté internationale devrait aussi prêter attention au développement et à l'utilisation de la technique des isotopes et des rayonnements. L'expérience montre que celle-ci a des applications à tous les stades du développement économique dans tous les pays. Par comparaison avec l'électronucléaire, ces technologies ont de plus larges applications et une plus grande adaptabilité, exigent moins de capital et produisent plus rapidement des résultats, et peuvent donc jouer un rôle important dans le progrès économique et social d'un pays. Il est par conséquent recommandé de renforcer encore la coopération internationale, à la fois multilatérale et bilatérale, dans ce domaine par des moyens tels que des projets en coopération, l'échange d'informations scientifiques, l'organisation de stages et l'octroi de bourses, etc. (Chine).

21. Dans le cadre de la promotion de la coopération technique concernant les autres applications de l'énergie nucléaire, il faudrait tenir dûment compte de l'importance de la formation du personnel en vue de renforcer l'infrastructure des pays en développement (Japon).

Recherche-développement

22. Les réacteurs de recherche peuvent jouer un rôle important en assurant la formation dans différents domaines de la science et de la technologie nucléaires et peuvent fournir une base pour les autres utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il existe par ailleurs des besoins considérables en personnel ayant une formation et une expérience scientifiques et techniques de base pour la conception des centrales nucléaires, l'analyse de la sûreté, la construction et le fonctionnement. La coopération internationale concernant la formation du personnel devrait porter sur ces questions (Inde).

23. Les centres de recherche nucléaire situés dans les pays en développement jouent un rôle important dans la formation de spécialistes nationaux et dans l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social de ces pays. Il y a lieu d'accorder beaucoup d'attention à la création de ces centres (URSS).

Santé et médecine

24. Les nouvelles techniques qui font leur apparition dans le domaine de la médecine nucléaire promettent des progrès continus en ce qui concerne le diagnostic et la thérapeutique. Une coopération internationale sera nécessaire à cet égard afin de permettre à tous les Etats de tirer le plus grand parti possible de ces techniques. Les Etats devraient donc veiller à disposer d'une infrastructure appropriée pour pouvoir utiliser ces techniques nouvelles (Etats-Unis).

Alimentation et agriculture

25. L'AIEA devrait entreprendre davantage d'efforts en vue de fournir des informations sur le traitement des denrées alimentaires par irradiation, notamment sur le problème de l'acceptation par le public. Il est nécessaire de prendre rapidement des mesures au niveau international en ce qui concerne les aliments irradiés, en particulier les critères en matière d'étiquetage. L'AIEA devrait aider les pays à élaborer des réglementations touchant les aliments irradiés et à analyser les produits irradiés. Il a été noté que l'AIEA et la FAO étudiaient conjointement la question des denrées alimentaires irradiées (Colombie).

26. L'AIEA, la FAO et l'OMS devraient accélérer leur initiative en matière d'irradiation des aliments portant sur les accords concernant l'étiquetage, les réglementations nationales, l'élaboration de moyens de mesure et la fourniture d'avis sur l'effet économique de ces techniques et la viabilité des investissements dans les installations d'irradiation (Turquie).

27. De nets progrès ont été réalisés dans l'application des techniques des radio-indicateurs à la pédologie, aux programmes d'utilisation des engrais et aux études sur l'irrigation. L'AIEA devrait encourager le développement de ces techniques (République démocratique allemande).

28. Les gouvernements devraient adopter et appliquer les Normes générales pour les aliments irradiés de la Commission du Codex Alimentarius des Nations Unies. Cette mesure faciliterait l'autorisation générale des denrées traitées conformément aux Normes CODEX; les gouvernements devraient également adopter et appliquer le code international de pratique recommandé par la Commission du Codex Alimentarius pour l'exploitation des installations de traitement des denrées alimentaires par irradiation ainsi que tous les autres codes de pratique applicables à certains produits. L'adoption et l'application des Normes CODEX encourageraient le commerce agricole international et assureraient au monde des approvisionnements alimentaires plus sûrs et plus réguliers (Etats-Unis).

Industrie et sciences de la Terre

29. Le calibrage radiométrique et la technique des radio-indicateurs dans la commande et l'optimisation des processus industriels ont atteint un haut niveau. Le rapport avantage/coût est supérieur à 10. L'AIEA devrait encourager l'échange d'information et de technologie dans ce domaine (République démocratique allemande).

D. Sûreté nucléaire et protection radiologique

Sûreté des installations nucléaires

30. Les fournisseurs de réseaux électronucléaires devraient mettre à la disposition des bénéficiaires, de façon continue et assurée, des informations pertinentes sur la sûreté nucléaire des installations implantées, en particulier sur la conception de ces installations (République islamique d'Iran).

31. Un incident nucléaire qui se produit en n'importe quel endroit du globe peut provoquer des répercussions à l'échelle mondiale. Outre leurs effets sur la santé et la sûreté, de tels incidents peuvent avoir un impact sur les programmes électronucléaires de tous les pays. Un facteur important pour l'exploitation sans danger des réacteurs nucléaires est l'apport des recherches sur la sûreté, qui exigent du personnel hautement qualifié et du matériel spécialisé. De nombreux pays et organisations internationales effectuent des études sur la sûreté qui présentent un intérêt général. La mise en commun des données provenant de ces recherches serait très utile pour assurer l'exploitation sans danger des centrales nucléaires et pour améliorer le niveau de sûreté. La coopération internationale est essentielle dans ce domaine (Inde).

32. La coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire devrait être accrue, notamment en ce qui concerne la conception, la construction et le fonctionnement des centrales nucléaires et les autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire (Argentine, Brésil et Colombie).

33. La sûreté des centrales nucléaires devrait être continuellement améliorée conformément aux normes techniques actuelles. Les règles de sûreté de l'AIEA devraient être considérées comme des recommandations générales (République démocratique allemande).

34. Afin de promouvoir la sûreté et la qualité de fonctionnement des centrales, l'AIEA devrait faciliter l'échange et la formation d'agents d'exploitation en coordination avec le programme OSART (Suède).

35. Le Système de notification des incidents de l'AIEA devrait être renforcé grâce à la présentation plus intensive de rapports (Suède).

36. Reconnaissant la grande importance de la Convention internationale sur la notification rapide des accidents nucléaires et de la Convention sur l'assistance en cas d'accidents nucléaires ou de situation d'urgence radiologique, les Etats qui ne sont pas parties à ces instruments sont instamment priés d'y adhérer dès que possible (URSS).

37. Dans son activité liée au nucléaire, l'AIEA devrait insister particulièrement sur la mise au point de réacteurs de puissance ayant un plus haut niveau de sûreté (URSS).

38. Il est instamment demandé aux Etats d'assurer une bonne protection physique des matières et installations nucléaires que nécessitent leurs activités nucléaires (URSS).

39. Des efforts devraient être entrepris sur le plan international afin de concevoir un système fiable de mesures pour la prévention du terrorisme nucléaire sous toutes ses formes et pour la coopération entre les Etats dans ce domaine important (URSS).

Radioprotection

40. la réduction au minimum de l'exposition collective et cumulée de la population, à laquelle contribuent largement les rayonnements utilisés pour les diagnostics médicaux, est la responsabilité de chaque pays, responsabilité qui incombe généralement aux laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie. Le réseau AIEA-OMS de laboratoires de ce genre est un bon modèle de coopération internationale. Il est recommandé que le rôle de ces laboratoires soit élargi de façon à inclure, dans leurs activités de métrologie, d'autres aspects de la thérapie tels que les applications bêta, les sources de radiothérapie de contact, les rayons X de faible énergie et à orthovoltage, le radiodiagnostic, la protection contre les rayonnements en général, y compris la protection individuelle, professionnelle et environnementale, et la mesure des doses élevées pour le radiotraitement industriel. Les laboratoires secondaires d'étalonnage pourraient également servir de centre d'information sur les compétences en matière de radioprotection portant sur les applications de l'énergie nucléaire (Argentine, Brésil et Colombie).

41. Une plus grande coopération internationale est nécessaire en ce qui concerne la mesure de la contamination des aliments par les radio-isotopes et l'adoption de niveaux acceptables aboutissant par exemple à de meilleures conditions pour le commerce international (Argentine, Brésil et Colombie).

42. Il conviendrait de promouvoir la coopération pour l'élaboration de normes radiologiques concernant la protection de l'environnement (Argentine, Brésil et Colombie).

43. L'assistance visant à mettre en place des équipements nucléaires devrait être combinée avec le renforcement de la radioprotection (Suède).

Plans d'intervention et préparation pour cas d'urgence

44. Etant donné que les effets radiologiques d'accidents nucléaires peuvent avoir un impact direct sur les pays voisins, on pourrait encourager la création de systèmes régionaux de préparation en cas d'urgence nucléaire afin de faciliter l'échange d'informations et de services d'appui technique entre groupes régionaux de pays (République de Corée).

45. L'AIEA devrait aider les Etats membres en organisant, au moyen d'équipes consultatives, l'examen des systèmes de préparation en cas d'urgence à l'intérieur et à l'extérieur des sites nucléaires. En outre, l'AIEA devrait entreprendre des études sur la gestion des conséquences à court et à long terme d'un accident nucléaire afin d'établir des concepts communément partagés. Les résultats obtenus pourraient permettre de développer de manière appropriée les systèmes nationaux de préparation en cas d'urgence (Suède).

E. Gestion du combustible épuisé et des déchets radioactifs

Stockage définitif des déchets radioactifs

46. Un programme de gestion des déchets bien conçu et correspondant aux programmes d'utilisation de l'énergie d'origine nucléaire renforcerait la confiance de la population à l'égard de l'électronucléaire et faciliterait l'acceptation de cette énergie; pour y parvenir, il est indispensable d'organiser une large coopération dans ce domaine à l'échelle internationale (Inde).

47. Les Etats utilisant l'énergie nucléaire pour la production d'électricité ou à d'autres fins pacifiques devraient prévoir, au début du stade de la planification, le traitement des déchets radioactifs provenant des activités. La planification, la mise au point, la construction et la surveillance des installations utilisées pour traiter les déchets devraient recevoir une priorité égale à celle des opérations concernant l'activité principale (Etats-Unis).

48. Les plans concernant le traitement des déchets radioactifs devraient viser à trouver des solutions à long terme ou des solutions permanentes assurant la protection de l'environnement (Etats-Unis).

49. En collaboration avec d'autres organisations internationales, l'AIEA devrait élaborer des critères pour le stockage définitif des déchets de haute activité, y compris des prescriptions et des méthodes permettant de démontrer que ces critères sont bien appliqués (Suède).

F. Aspects juridiques, administratifs et réglementaires :
pratiques et expérience

Règlements et normes de sûreté applicables à l'énergie nucléaire

50. Les Etats utilisant à des fins pacifiques des matières nucléaires et d'autres matières radioactives devraient mettre en place des systèmes de comptabilité et de contrôle de ces matières afin de contribuer d'une part à la détection des pertes éventuelles ou de l'utilisation ou du transport non autorisés de ces matières, et d'autre part à l'application effective des garanties de l'AIEA conformément aux dispositions des accords entre les Etats et l'AIEA (Etats-Unis).

51. Les Etats réalisant des programmes d'énergie nucléaire civile devraient créer des systèmes pour la protection physique des matières nucléaires afin de prévenir l'utilisation et le traitement non autorisés de ces matières (Etats-Unis).

52. Les Etats devraient coopérer afin de prendre des mesures efficaces, conformément à leur législation nationale, pour la protection physique des matières nucléaires (Etats-Unis).

53. Les Etats devraient promulguer (et réviser régulièrement) les lois, règlements ou autres mesures nécessaires pour assurer une protection physique adéquate conformément aux directives internationales (Etats-Unis).

54. Les Etats devraient promulguer (et réviser régulièrement) les lois, règlements ou autres mesures nécessaires pour assurer un système efficace de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et radioactives (Etats-Unis).

55. Conformément aux accords de garanties de l'AIEA, tous les Etats devraient faciliter l'application des garanties et coopérer avec l'Agence à cet effet (Etats-Unis).

56. Des principes généraux de sûreté devraient être élaborés par l'AIEA et adoptés par les Etats membres de l'AIEA en tant que principes acceptés sur le plan international (Suède).

57. Il faudrait maintenir la fonction consultative des codes et des guides NUSS, tels qu'ils sont révisés et complétés, afin que ces documents puissent être volontairement acceptés comme base des systèmes et des règlements nationaux en matière de sûreté (Suède).

58. L'AIEA, en coopération avec d'autres organisations internationales, devrait prévoir une réunion internationale sur les règlements de sûreté applicables à l'énergie nucléaire afin de passer en revue les principes et les méthodes de réglementation et d'envisager des moyens permettant de diffuser des pratiques satisfaisantes (Suède).

G. Formation de la main-d'oeuvre

59. L'aide internationale est indispensable pour créer de nouveaux programmes régionaux de formation et développer les programmes existants. Il importe que les thèmes de formation soient reliés de façon précise aux besoins régionaux, y compris les questions concernant le fonctionnement du réacteur, la gestion des déchets, la prospection de l'uranium, la fabrication du combustible, la production de radio-isotopes, les dispositions réglementaires et les essais non destructeurs (Iraq).

60. Un appui technique et financier international devrait être fourni à des centres nationaux et régionaux désignés pour assurer la formation dans les applications des techniques nucléaires concernant l'alimentation et l'agriculture, la santé et la médecine, l'hydrologie, l'industrie et l'exploration du pétrole, et aussi pour faciliter les transferts de technologie dans ces domaines (Iraq).

61. Un mécanisme international est nécessaire pour faciliter l'échange de renseignements scientifiques et techniques aux niveaux régional et international (Iraq).

62. Les Etats qui mettent au point des techniques d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devraient veiller à disposer du personnel suffisamment qualifié nécessaire pour assurer une utilisation saine et sans danger. A cet égard, ces Etats devraient effectuer des activités connexes concernant la réglementation et l'inspection de la sûreté nucléaire ainsi que des activités de protection de l'environnement. Ils devraient aussi continuer d'avoir recours à toutes les possibilités de formation qui existent dans le monde entier (Etats-Unis).

63. Les Etats en développement devraient tirer parti, dans la plus grande mesure du possible, des programmes de formation existant aux niveaux national et international, y compris dans les universités, au titre de stages de formation, etc. Cependant, ils devraient mettre au point les programmes d'appui nationaux nécessaires pour assurer la formation d'un personnel suffisamment qualifié (Etats-Unis).

64. L'assistance technique fournie par l'AIEA aux pays sous-développés dans le domaine des sciences nucléaires devrait se développer par étapes consécutives ou à différents niveaux, afin de donner de meilleurs résultats et d'optimiser ses effets :

- a) Pays sans aucune infrastructure nucléaire
Matériel simple de mesure, introduction de techniques, avec traceurs, bourses, experts.
- b) Pays ayant une infrastructure a) consolidée
Matériel moderne pour des techniques plus avancées, par exemple fluorescence X, spectrométrie Mössbauer, système de mesure des faibles activités, etc.
- c) Pays ayant une infrastructure b) consolidée
Grande installation nucléaire, telle que petit accélérateur, etc., bourses, cours nationaux et régionaux, programmes de recherche coordonnés (Paraguay).

65. L'exploitation sans danger des réacteurs nucléaires, telle que l'ont définie la plupart des orateurs, exige du personnel hautement qualifié et un programme complet de formation. Etant donné le désir des pays en développement de maîtriser l'énergie du noyau atomique à des fins pacifiques, il est nécessaire de renforcer, par l'intermédiaire de l'AIEA et des autres organes compétents, le développement des capacités techniques nationales aux différentes étapes de l'exploitation de l'énergie d'origine nucléaire, grâce à des services d'appui de recherche-développement bien articulés, à des facilités d'accès à la connaissance de la technologie et à des approvisionnements assurés des matières et équipements nécessaires (Nigéria).

H. Autres questions

66. Un accord international devrait être conclu dans les plus brefs délais pour prévenir les attaques dirigées contre des équipements et installations nucléaires pacifiques (Iraq).

67. Etant donné l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le développement social et économique, tous les Etats devraient s'engager à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour dissiper les doutes, calmer les inquiétudes et fournir des informations au public en vue de promouvoir une meilleure compréhension de la population à l'égard de l'énergie nucléaire. Ces efforts devraient consister notamment à diffuser des informations fiables sur la solution des problèmes d'environnement et de sûreté ainsi que sur les questions d'assurance de la qualité et de sécurité physique (Etats-Unis).

NOTES

1/ Résolutions de l'Assemblée générale 33/4 en date du 2 novembre 1978 et 34/63 en date du 29 novembre 1979.

2/ Le Président de l'Assemblée générale avait au départ nommé 54 Etats membres du Comité préparatoire. En mars 1983, le Comité comptait 66 membres.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément N° 48 (A/36/48).

4/ Ibid., trente-septième session, Supplément N° 48 (A/37/48), première partie.

5/ Ibid., deuxième partie.

6/ Ibid., trente-septième session, Supplément N° 48 A (A/37/48/Add.1).

7/ Pour le texte du point 5, voir chapitre III, paragraphe 28.

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément N° 47 (A/39/47).

9/ Les rapports des réunions des groupes d'experts ont été présentés à la Conférence sous les cotes A/CONF.108/REX/1 à 5.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément N° 47 (A/40/47).

11/ Ibid., quarante et unième session, Supplément N° 47 (A/41/47).

Litho in United Nations, New York
16828-July 1987-1,450